

Meys

Bulletin municipal

Décembre 2024





ÉDITO

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis,

L'année 2024 fût encore une année compliquée pour un grand nombre d'entre nous. Une année pleine d'incertitudes, avec des conflits mondiaux qui ne rassurent pas, une inflation qui ne nous lâche pas, une année politique déplorable, et plus proche de nous, une année qui a vu disparaître des amis qui savaient s'impliquer pour leur village, pour les autres.



Mais gardons espoir. Même si les événements nous prouvent que l'année qui commence sera encore difficile, continuons à vivre une vie sociale toujours plus riche et plus agréable. Nous pourrions alors encore mieux apprécier la vie, le plaisir d'être ensemble, les petits plaisirs de tous les jours.

Vous trouverez dans ce bulletin un résumé des actions menées tout au long de l'année 2024.

Les temps forts : la réfection de la rue de la République et l'amélioration de l'entrée du village, la réhabilitation de l'ancienne école en Maison des Associations, l'attachement que nous avons de mettre à profit les cheminements pour permettre à chacun de s'approprier l'espace communal, renforcer le maillage piétonnier du village et renforcer les liens intergénérationnels avec des équipements partagés, notre travail sur l'avancement du plan local d'urbanisme.

Tous ces projets sont issus du plan guide réalisé en 2019. J'en profite pour remercier les architectes de l'Atelier de Montrottier, le CAUE du Rhône (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) et la DDT (Direction Départementale des Territoires), qui nous accompagnent sur nombre de nos projets.

N'oublions pas le changement climatique qui doit être une de nos préoccupations principales, au-delà de nos besoins indispensables, pour permettre aux générations suivantes, à nos enfants, de vivre correctement dans un monde bouleversé par les conséquences de nos émissions de gaz à effet de serre. Je rappelle que les Préfètes du Rhône, la Région, le Département du Rhône et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais nous soutiennent fortement depuis plusieurs années dans nos actions. Ce sont des partenaires indispensables pour nos communes rurales et je les remercie de l'intérêt qu'ils nous portent. Je remercie aussi notre Ministre des Outre-Mer, François-Noël BUFFET, même si les députés ont mis fin trop rapidement à sa prise de poste, et je remercie tout particulièrement Catherine DI FOLCO, Sénateur du Rhône, qui nous a soutenus et défendus devant les manigances honteuses de la poste locale.

Merci également à tous ceux qui prendront le temps de lire ce bulletin municipal. Il est l'œuvre d'une équipe restreinte, la commission communication, qui passe beaucoup de temps pour le réaliser. Il est perfectible, mais c'est le résultat d'une équipe de bénévoles qui se met à votre service pour vous apporter l'information communale indispensable pour garder du lien. Je remercie cette équipe pour son implication de tous les jours pour alimenter PanneauPocket et le site internet de la commune, et surtout Richard GRAEL qui est responsable de cette commission communication. C'est mon 1^{er} adjoint qui m'accompagne et me conseille tous les jours pour gérer correctement notre belle commune.

Je remercie les conseillers municipaux et les adjoints pour leur engagement, les employés municipaux qui nous servent avec discrétion et professionnalisme et tous les habitants bénévoles qui se sont investis d'une manière ou d'une autre au service de la collectivité et de nos concitoyens.

Je voudrais aussi remercier tous ceux qui donnent de leur temps bénévolement dans la vie de nos associations et qui contribuent ainsi à faire vivre notre communauté. Ils s'impliquent très fortement, c'est tout à leur

honneur. Ils aimeraient bien, pour certains, passer le flambeau aux suivants. Merci de vous mobiliser pour œuvrer quelques années au service de la collectivité. Sachons sortir de notre zone de confort, ne pas nous comporter qu'en consommateurs, pour donner un peu de soi pour les autres.

Je remercie nos financeurs, l'État, la Région, pour leur soutien indispensable, même si l'État nous annonce encore des baisses drastiques de dotations et des augmentations de charges sur nos finances. Cette année 2025 va être très compliquée pour notre budget. Nous avons déjà serré depuis plusieurs années nos dépenses de fonctionnement. Maintenant il est difficile de faire encore mieux.

Malgré tout, nous allons encore resserrer les dotations que nous distribuons, réduire les dépenses d'entretien, optimiser celles qui sont indispensables. À ce propos, il y a encore quelques incivilités qui nous coûtent très cher. Je citerais en exemple, parmi d'autres, les bornes incendie que certains détruisent sans jamais venir s'excuser. Il faut savoir que le remplacement, indispensable, d'un poteau incendie à un coût minimum de 2 000 € ! C'est bien entendu avec l'argent de vos impôts que nous réalisons toutes les réparations. Nous n'avons pas encore trouvé la planche à billets.

En parlant des incivilités, je remercie "les petits malins" qui se permettent régulièrement de passer outre les panneaux d'interdiction, voire les détruisent, parce qu'ils les gênent dans leur petit quotidien. Nous n'interdisons rien pour les riverains gênés par les travaux de voirie, par les fermetures de rues pour assurer la sécurité. Ils le savent. Nous demandons simplement qu'ils repositionnent les panneaux et les barrières après leur passage. Ce n'est quand même pas compliqué. Certains même s'en prennent violemment, verbalement pour l'instant, à leur Maire, représentant de l'autorité. Hélas "la terre a ses limites, mais la bêtise humaine est infinie" (Gustave FLAUBERT et Guy de MAUPASSANT).

Pour continuer mes remerciements, je remercie tout particulièrement le Conseil Départemental du Rhône et son Président Christophe GUILLOTEAU qui a toujours eu à cœur de soutenir indéfectiblement les communes de son territoire, malgré les restrictions budgétaires qu'il subit et les augmentations de charges de ses compétences (surtout le social). Je remercie nos annonceurs en leur souhaitant une année 2025 fructueuse.

Je renouvelle toutes mes pensées pour les personnes qui nous ont quittés en 2024, celles qui souffrent, sont malades ou se retrouvent seules. Je souhaite que cette année 2025 leur soit plus douce et plus clémentine.

Je vous adresse à toutes et à tous, au nom du conseil municipal, mes vœux les plus sincères de santé, de joie et de bonheur, pour cette nouvelle année. Que chacun trouve les forces nécessaires pour surmonter les épreuves et sache avoir un regard optimiste en toute circonstance pour trouver son bonheur.

Le Maire
Philippe GARNIER

INVITATION

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal
invitent tous les Meysards à la **présentation des vœux** pour l'année 2025 :

le dimanche 19 janvier 2025 à 10h30

à la salle des fêtes.

Cette manifestation sera suivie du verre de l'amitié offert par la Municipalité.

Édito2

Vie municipale

Personnel communal5

Commissions communales

Environnement	7
Écoquartier	11
Bâtiments et équipements	14
Voirie	19
CCAS	22
Fleurissement	23
Urbanisme	24
Enfance et jeunesse	28

Associations

Liste des associations de Meys	30
Association de la cantine “Les P’tits Marmitons”	31
Sou des Écoles	32
Meysristème	33
Les Auvergnats de Meys	34
Les Co’Meys’diens	34
L’Activité Physique Adaptée continue à Meys !	35
Paroisse Ste-Thérèse des Hauts du Lyonnais	35
Histoire et Patrimoine de Meys	36
FNACA	38
Club de l’Amitié	39
Football Club Meys Grézieu	40
Pompiers Haute-Rivoire / Meys	41
Société de chasse communale de Meys	42
Comité de la Batteuse	44
AAPPMA Les Amis de la Haute Brévenne	46
Bibliothèque municipale	47

Associations et services du territoire

Informations intercommunales	48
Parc Éco Habitat	51
Des solutions pour les biodéchets des habitants	51
Mobilité	53
Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine	54
Fédération OSER	55
Association ARPAMOLY	56
Groupement des 4 Cantons	56
Filien, le service de téléassistance de l’ADMR	57
Solidair-Aidants	57

État civil

2024 en photos	59
----------------	----

Pages centrales :

À votre service
Calendrier des manifestations sur la commune de Meys
Déchèteries
Tarifs de location des salles de Meys

Directeur de la publication : Philippe GARNIER
Commission communication : Richard GRAEL, Vice-président
Chrystèle GOY, Valérie GARNIER

Photos de couverture :
Damien VALENTE-TERRA et Benoît ALAZARD

Conception et impression :
Imprimerie EGF & CIM - 69610 Ste-Foy-l’Argentière
Tél. 04 74 26 15 76
E-mail : contact@imprimerie-egf.fr
Site : www.imprimerie-egf.fr



Mairie de Meys

Tél. 04.74.26.60.55 - Fax : 04.74.26.64.61
Courriel : Mairie.meys@cc-mdl.fr
Site internet : www.meys.fr
Horaires d’ouverture : Lundi après-midi de 14h à 17h30
Vendredi après-midi de 13h30 à 16h
Privilégiez les messages courriel à : Mairie.meys@cc-mdl.fr
Ces messages sont traités tous les jours.

POUR INFO

Objets trouvés

Régulièrement des objets trouvés sur notre commune sont déposés en Mairie (clefs, vêtements, parapluies, lunettes, téléphones...). Nous remercions les personnes honnêtes qui font ce geste. Peu de réclamations sont faites par les propriétaires. Ces objets sont stockés dans la Mairie et peuvent être réclamés par leurs propriétaires aux horaires d’ouverture du secrétariat. Au bout d’un certain temps, ils seront remis aux personnes qui les ont trouvés ou bien ils seront détruits.

Personnel communal

Je me félicite tous les jours que le conseil municipal ait accepté de rompre début 2023 le joug que le maire précédent avait accepté avec la Communauté de Communes. Cela partait d’une bonne intention, et je ne lui jette surtout pas la pierre, avec le respect que je lui dois. Mais je pense que c’était une erreur de laisser la main aux services des ressources humaines de la CCMDL. Nous n’avions plus aucune marge de manœuvre dans nos recrutements et la gestion de notre personnel administratif. Nous avons enfin trouvé la stabilité au niveau du **personnel administratif**. Les agents sont maintenant salariés de la commune et ne sont plus détachés par la Communauté de Communes. Cette nouvelle organisation a complètement changé la vie de la Mairie.



Audrey DIDIER, recrutée en mars 2023 au poste de secrétaire de Mairie titulaire, est devenue secrétaire générale de Mairie en janvier 2024 (décret 2024-826). J’affirme avoir toute ma confiance en elle et vous avez la chance qu’elle gère le quotidien de la Mairie, car c’est une tâche très complexe, qui couvre un domaine de compétences très large, et ce poste n’est pas reconnu pour sa plé-tude. Je me félicite de ce recrutement judicieux que nous avons fait avec Richard GRAEL, 1^{er} adjoint.



Audrey, entre autres, pilote tous les employés municipaux. Notamment **Florence DELBRAVO**, secrétaire de Mairie à la commune de Larajasse du mardi au vendredi, qui assure l’accueil du public

le lundi après-midi et se charge des dossiers d’urbanisme, des ordures ménagères, des liens avec l’INSEE, de la gestion des listes communales. Elle est présente tous les lundis et assure toutes les tâches concernant la gestion du citoyen.



Elle encadre également **Azatuhi MURADYAN** qui continue d’assurer le poste de comptable de la Mairie de Meys, en pré-sentiel les vendredis. Comme Florence, elle travaille également le reste de la semaine à Larajasse en tant qu’employée de la CCMDL. Son poste est très chargé et je compte beaucoup sur elle pour nous permettre de maîtriser nos dépenses. Je les remercie vivement pour leur implication au service de la commune, pour leurs prises de responsabilités, pour leur professionnalisme, et j’espère, pour votre tranquillité et votre sérénité, qu’elles nous accompagneront encore de nombreuses années.



Pour le **périscolaire**, vous savez tous que nous avons perdu une classe en septembre. Il ne reste donc qu’une seule classe de maternelle. C’est **Marion GUICHARD** qui s’occupe non seulement d’accompagner l’institutrice lors des temps d’école, mais aussi de tous les temps de garderie. Ce qui est un vrai bénéfice pour la commune car elle ne compte pas son implication et ses heures. J’en profite pour vous rappeler que la garderie est une compétence de la Mairie, c’est du périscolaire au même titre que la restauration scolaire, et que vous n’avez pas

à interpeler le personnel de l’école pour toute difficulté que vous pouvez rencontrer pendant ce temps périscolaire. Nous sommes à votre écoute et la responsabilité du maire est engagée. De même la directrice de l’école n’a pas à imposer sa vision du périscolaire à notre ATSEM. L’inspecteur de l’académie y veille. Je remercie notre ATSEM qui fait son possible pour assurer un service de qualité autant auprès des institutrices pendant les temps scolaires, qu’auprès de la Mairie pour les temps de garderie. Je vous demande de la respecter et de vous adresser directement au maire en cas de difficulté que vous ressentez. Pour le **ménage de l’école**, nous avons été obligés de recruter une nouvelle personne. Il s’agit d’**Agnès BOUILLET**. Elle



assume complètement ce poste avec professionnalisme et sans compter son énergie. Je la remercie vivement pour le travail accompli. Je ne souhaite qu’une seule chose, qu’elle ne se laisse pas influencer par les exigences de la gente académique qui en demande toujours plus.

Pour les **services techniques**, **Bernard THIOLIER** nous accompagne toujours tous les matins. Je le remercie vivement et très sincèrement d’avoir accepté de travailler pour assumer un poste d’agent technique et je le remercie de son implication très forte et professionnelle qui nous apporte réellement un vrai service. En remplacement de Philippe RONZON qui a de très gros problèmes de santé, nous avons recruté





Personnel communal (suite)



Bastien FAURE, un jeune homme plein d'énergie et avec une tête bien faite. C'est une équipe performante et au service des citoyens

que nous avons. Je les remercie vivement pour leur implication au service de la collectivité et je vous demande de les respecter. Si vous avez des interrogations ou des remarques, adressez-vous à votre Maire, s'il vous plait.



Pour la **cantine**, **Odile DUPUIS** est toujours en poste pour apporter son savoir-faire et sa disponibilité à la cantine. Je la remercie de sa constance, de sa gentillesse et de son implication auprès de nos enfants. Merci Odile malgré la difficulté de la tâche avec des enfants de plus en plus difficiles à manager. Merci à tous nos employés municipaux, sans eux nous ne serions, nous élus, pas grand-chose et ne pourrions pas mener

nos politiques municipales. C'est difficile de se rendre compte de leur implication et de leur importance dans la gestion de la commune, vu de l'extérieur. Nous savons apprécier leur présence et leur travail.

Je souhaite à tous nos employés communaux mes vœux les plus sincères de santé et de bonheur pour la nouvelle année, et les remercie encore pour leur implication à votre service.

Philippe GARNIER
Maire

POUR INFO

Distribution sacs poubelles

La distribution gratuite des sacs destinés à la collecte des ordures ménagères aura lieu à la salle polyvalente :

- le **mercredi 22 janvier 2025 de 14h à 17h**
- le **samedi 25 janvier 2025 de 9h à 12h**.

Les personnes ne pouvant pas se rendre à la distribution ces jours-là sont priées de **demandeur à leurs voisins ou leurs amis** de leur rendre service. Penser à leur demander le nombre de personnes au foyer.

Attention : il n'y aura pas d'autre distribution.

Rappel : Jours de ramassage

- **Sacs noirs** : le **jeudi matin** toutes les semaines (peut passer à 1 fois tous les 15 jours en 2025)
- **Sacs jaunes** : le **mardi matin** toutes les semaines

Rappel : pour les nouvelles colonnes jaunes :

- Respectez les consignes de tri.
- Il est recommandé de mettre vos déchets triés directement en vrac dans les colonnes pour le recyclage (containers à couvercle jaune ou colonne à ouverture jaune).

Pour information :

Bientôt, il n'y aura plus de sacs jaunes distribués. Vous utiliserez vos cabas pour apporter vos déchets triés dans les colonnes jaunes.

À partir de la fin du 1^{er} trimestre 2025, il n'y aura plus de ramassage à la porte. Vous devrez porter vos sacs dans les containers regroupés ou les colonnes. De nouvelles consignes de tri seront distribuées suite à notre adhésion au centre de tri de Suez à Firminy, automatisé.

TROP D'INCIVILITÉS : Respectez l'apport des encombrants et recyclables en déchèterie, surtout les cartons ! (N'oubliez pas les petits objets comme les fils électriques, le petit électroménager, les tringles à rideaux, les objets informatiques et numériques, etc). L'accès à la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon se fait par la lecture optique des plaques d'immatriculation et ceux des déchèteries de Montrottier (Les Auberges) et St-Martin-en-Haut se fait par présentation de la carte délivrée par la CCMDL. Pour réduire vos déchets, achetez des produits avec un minimum d'emballage ou sans emballage.

ATTENTION : toute erreur de tri ou incivilité fait automatiquement augmenter la redevance ordures ménagères pour tout le monde !



Environnement

Brûlage des déchets verts

Les déchets verts, qu'est-ce que c'est ? Ce sont les résidus issus des tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage d'arbres et d'arbustes, ou issus de résidus du débroussaillage et du fauchage, et d'autres végétaux issus de vos jardins, prés, espaces verts et espaces boisés.

Pour **rappel**, le brûlage des déchets verts est **interdit**. Madame la Préfète du Rhône a pris 2 arrêtés cette année 2024. Vous pouvez les retrouver sur votre navigateur internet avec les références suivantes : Arrêté préfectoral

n°DDT-2024-A105 du 04/07/2024 et Arrêté préfectoral n°69-2024-08-09-00004 du 09/08/2024.

Il y a de nombreuses **alternatives au brûlage** : broyage pour le chauffage ou la protection des plantations par paillage, broyage et déchiquetage pour la recarbonation des sols, compostage, décomposition biologique, caches pour la biodiversité, champignonnières...

Si vous estimez que vous êtes obligés de brûler, vous devez obligatoirement faire une **demande de dérogation** avec justification adressée à Madame la Préfète du Rhône, sous peine d'amende.

Les dérogations ne sont possibles qu'en dehors de tout épisode d'alerte à la pollution. Les demandes de dérogation sont disponibles sur le lien : https://www.rhone.gouv.fr/contenu/telechargement/61227/415455/file/20240425_annexes2.pdf

Gestion des déchets

Des changements engagés en 2025 dans la collecte des déchets

En 2025, la **Communauté de Communes des Monts du Lyonnais** franchit une nouvelle étape dans la gestion des déchets en réorganisant la collecte et en optant pour l'installation d'un **réseau de Points d'Apport Volontaire (PAV)**. Cette méthode de collecte moderne et efficace est déjà plébiscitée par de nombreuses collectivités en région Auvergne Rhône-Alpes.

Quels sont les avantages des Points d'Apport Volontaire ?

Les Points d'Apport Volontaire présentent de nombreux bénéfices :

- **Réduction des coûts de collecte**, permettant une maîtrise durable du montant de la redevance.
- **Accessibilité 24h/24 et 7j/7**, offrant une grande flexibilité pour déposer vos déchets.
- **Fin du stockage des déchets chez soi**, améliorant votre confort au quotidien.
- **Amélioration de l'hygiène publique**, limitant la prolifération des nuisibles et les odeurs.
- **Moins de camions de collecte**, entraînant une réduction de la pollution de l'air et des nuisances sonores.
- **Meilleures conditions de travail** pour les agents de collecte, grâce à des interventions simplifiées et sécurisées.

Fin de la collecte en porte-à-porte à Meys

À partir de **2025** (la date précise sera communiquée ultérieurement), la commune de Meys adoptera ce nouveau

USAGE DU FEU & BRÛLAGE À L'AIR LIBRE Que dit la réglementation ?

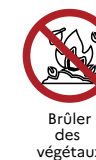


POUR PRÉSERVER NOS FORÊTS

L'USAGE DU FEU

EST INTERDIT

**DU 15 MAI AU 30 SEPTEMBRE
DANS ET À PROXIMITÉ
DES BOIS ET FORÊTS**



POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE

EST INTERDIT

**DURANT TOUTE L'ANNÉE
SUR L'ENSEMBLE DU
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
sauf dérogation**

Références réglementaires : arrêtés préfectoraux n°DDT-2024-A105 du 04/07/2024 et n°69-2024-08-09-00004 du 09/08/2024

Document réalisé par la direction départementale des territoires du Rhône - 2024

Environnement (suite)

système. La collecte en porte-à-porte prendra fin, au profit des PAV répartis stratégiquement sur le territoire communal. Cette initiative s'inscrit dans une logique d'optimisation économique et environnementale, en cohérence avec les objectifs fixés pour l'ensemble des Monts du Lyonnais.

Le rôle de chacun

Nous tenons à rappeler que votre participation active est essentielle pour faire de cette démarche un succès. Trier vos déchets, utiliser les colonnes de manière

responsable et signaler tout problème lié aux points de collecte sont autant d'actions qui contribuent à améliorer la qualité de vie dans notre commune.

Et après ?

Les travaux d'aménagement débuteront dans les semaines à venir, et nous veillerons à vous tenir informés de l'avancement.

Une transition vers l'avenir

Nous sommes convaincus que cette évolution contribuera à améliorer la qualité de vie des habitants de Meys et

Les futurs points de collecte à Meys

Voici la liste des points d'apport volontaire prévus dans la commune. Ces sites seront équipés de colonnes dédiées aux emballages, au verre et aux ordures ménagères (OM) :

Lieu	Colonnes prévues
Bibliothèque	2 emballages, 1 verre, 1 OM
ESAT Goutte d'Or	2 emballages, 1 verre, 1 OM
Chapelle de la Madone	1 emballage, 1 OM
Salle polyvalente	1 verre, 1 emballage, 1 OM
Cheval Mort, Chemin des Hurieux	1 emballage, 1 OM
Lotissement Les Sources Sud	1 emballage, 1 OM
Services techniques	1 emballage, 1 OM
Les Gouttes, Chemin des Grenetières	1 emballage, 1 OM
Haut de la Chana	1 emballage, 1 OM
Restaurant Le Gourmet	1 emballage, 1 OM

Certains points de collecte actuels seront supprimés pour s'adapter à ce nouveau dispositif.

POUR INFO

Abattage des arbres

La commune a réalisé son PLU en 2014. S'appuyant sur sa volonté de réduire les gaz à effet de serre, objectif du TEPOS intercommunal pour s'adapter au changement climatique qui ravage nos cultures, qui diminue nos capacités futures de production laitière, qui nous laisse entrevoir un avenir très sombre, **les élus ont écrit, dans ce document d'urbanisme, des mesures de protection.** C'est ainsi qu'un certain nombre d'arbres isolés, de petits bois et de haies, ont été repérés en espaces boisés classés et arbres remarquables. Cette écriture impose aux propriétaires d'espaces boisés classés, d'arbres remarquables ou de haies à déposer en Mairie une déclaration préalable **pour toute volonté d'abattage et de remplacer les éléments détruits par des replantations à l'identique.** Le non-respect de cette **obligation, constatée par internet ou sur place**, est soumis aux **sanctions** prévues par la loi.

Il est rappelé que l'abattage, s'il est autorisé, ne donne pas le droit au brûlage. **Le brûlage des déchets végétaux à l'air libre est strictement interdit** et est également soumis aux sanctions prévues par la loi.

Merci.

Philippe GARNIER, Maire



à répondre aux défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés. Les élus, en collaboration avec les équipes techniques et les usagers, veilleront à ce que cette transition se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Ensemble, construisons un avenir plus durable pour notre commune !

À l'aube de cette nouvelle année, je tiens, à vous adresser mes vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de réussite. Que 2025 soit une année marquée par la solidarité, l'épanouissement personnel, et de beaux projets pour notre commune. Ensemble, continuons à bâtir un avenir harmonieux pour Meys.

Richard GRAEL
1^{er} adjoint

Travaux lagunes

Depuis 2011, c'est la Communauté de Communes qui a repris la compétence assainissement des eaux usées qu'exerçait la commune. Au niveau de la compétence assainissement collectif, ce sont donc les **lagunes des Chatelaines** (filtre planté roseaux) et les **lagunes de la Gare** (3 bassins de décantation) qui ont été intégrées à la gestion intercommunale ainsi que tous les réseaux de transport des eaux usées.

Depuis 2016, les lagunes de la Gare avaient des **défauts de conformité** et le 3^e bassin était soupçonné de **défauts d'étanchéité**. La CCMDL avait bien planifié une intervention pour remettre en état les ouvrages, mais avec les 32 communes à gérer et la taille des stations d'épuration (STEP) de certains bourgs



centres, les urgences et les priorités à gérer, ainsi que les coûts exorbitants de l'ensemble des travaux sur tout le territoire, il a fallu attendre 2024 pour écrire un marché public et réaliser une consultation des entreprises.

Maître d'ouvrage : CCMDL – Intitulé du projet : Marché subséquent n° 1 – MOE : SUEZ Assainissement – Lagune de Meys La notification du marché a eu lieu le 4 juillet 2024. Le marché a été notifié au **groupement BP2E** (mandataire) et **TP LACASSAGNE**.

Le **démarrage de la période de préparation** s'effectuait le lundi 15 juillet 2024 pour une durée de 4 semaines, puis le **démarrage des travaux** le 26 août 2024 pour une durée de 12 semaines y compris mise en service et période d'observation.

Il fallait également proposer un plan d'épandage des boues résiduelles. La DDT a fait un retour favorable au 28 août 2024.

C'est la Chambre d'Agriculture du Rhône qui a réalisé le **plan d'épandage**. Étant

donné les intempéries de cette année, les terres disponibles pour l'épandage étaient difficiles à trouver dans le délai imparti. Toutefois, la Chambre d'Agriculture informa les responsables du chantier qu'il était possible d'étendre les boues de la lagune n° 1 la première semaine de septembre et les boues des 2 autres lagunes à mi-septembre.

Le groupement d'entreprises confirmait pouvoir tenir ces délais.

Entretemps, 3 des 4 agriculteurs ayant signés leur convention en juillet sont revenus sur les termes du contrat et refusèrent l'épandage des boues sur leurs parcelles. Sauf si la CCMDL prenait en charge financièrement le déchaumage (50 € HT par hectare soit 1 000 € HT pour 20 ha). Mise devant le fait, et prise de cours, la CCMDL prit en charge financièrement cette prestation. Il a fallu faire un avenant au marché (finalement les boues ont été épandues sur 14,8 ha). C'est un peu désolant pour l'image des agriculteurs de Meys, qui se dégrade !

Etablissements LARDY S.A.S.

Chemin de Pressin
69230 SAINT GENIS LAVAL
Tél. : 04 72 39 03 48
Fax : 04 78 51 17 00
www.peinture-lardy.com
lardy.sas@peinture-lardy.com

Clôtures sèches
Peinture
Faux plafonds
Isolation
Sols souples
Décoration

ENTREPRISE QUALIFIÉE
QUALIBAT

Adapei 69
MÉTROPOLIS DE LYON ET RHÔNE

Votre partenaire sous-traitance

Au carrefour entre Lyon et St Etienne, les ateliers « La GOUTTE D'OR » proposent notamment des services en :

- Menuiserie • Montage mécanique et électrique
- Conditionnement • Cartonnage • Espaces verts
- Démantèlement • recyclage • Couture

ESAT LA GOUTTE D'OR
245 route de la gare - 69620 MEYS
Tél. : 04 74 26 61 26
CONTACT
lagouttedor@adapei69.fr

Environnement (suite)

La réalisation des travaux s'est faite en **plusieurs étapes** :

Étape 1 : réalisation du by-pass entre le prétraitement et les lagunes 2 et 3. Un by-pass existant et en bon état a été découvert entre la lagune 1 et les lagunes 2/3. Les 2 tampons des regards ont été remplacés. Un système de bouchon depuis les regards était mis en place pour permettre l'alimentation soit de la lagune 2, soit de la lagune 3.

Étape 2 : vidange de la lagune 1 et curage de 650 m³. Le calendrier d'épandage a été communiqué par la Chambre d'Agriculture. Les suspicions de défauts d'étanchéité de la lagune 1, lors du curage, ont été traités ponctuellement.

Étape 3 : vidange de la lagune 2, curage de 220 m³ et reprise de l'étanchéité.

Étape 4 : vidange de la lagune 3, curage de 190 m³ et reprise de l'étanchéité. Durant le mois d'août, la lagune 3 était asséchée. L'entreprise a constaté l'absence



de boue et du coup le curage n'a pas été réalisé sur cette lagune.

Étape 5 : pose du dégrilleur autonome avec panneau solaire (NOTA : cette étape aurait dû être en amont de la vidange de la lagune 1, toutefois, pour permettre l'épandage en septembre, cette prestation s'est faite dans un second temps).



Étape 6 : réhabilitation du dégraisseur et création du chemin d'accès carrossable jusqu'au canal Venturi qui a été créé. Reprise de la clôture sud-ouest de la parcelle, faite en grillage simple torsion (existant), après élagage et débroussaillage.

La **réception des travaux** s'est effectuée le lundi 18 novembre 2024.

Nous remercions la maîtrise d'ouvrage (CCMDL), la maîtrise d'œuvre (SUEZ) et les entreprises pour ce travail de qualité qui nous permet de retrouver la conformité pour cette partie de notre assainissement collectif.

Philippe GARNIER, Maire

POUR INFO

Rappel important

Nous vous rappelons que suite à l'adressage des rues sur la commune, les nouvelles adresses et numéros d'habitations ont été communiqués aux organismes d'État, à La Poste, aux pompiers et aux gestionnaires de systèmes de navigation. Afin de bénéficier pleinement des différents services afférents, et plus particulièrement des services de secours et de distribution des courriers :

PENSEZ À APPOSER DE MANIÈRE VISIBLE ET LISIBLE VOS NOMS ET PRÉNOMS SUR VOS BOÎTES AUX LETTRES

Un certain nombre de boîtes aux lettres n'a pas de plaque ou des plaques illisibles.

Les services de La Poste nous indiquent que la distribution du courrier ne se fait plus, depuis 2021, dans les boîtes aux lettres des personnes ne respectant pas ces consignes.

De même, installez des boîtes aux lettres normalisées et surtout : en limite de votre propriété, sinon La Poste ne vous assurera plus son service de distribution du courrier

Le Maire

Préservons notre environnement

Je sais qu'il y a encore quelques personnes réticentes à préserver notre environnement, par paresse, par opposition ou tout simplement par négligence. Aujourd'hui chacun est soucieux de la qualité de son environnement très proche (ma maison, mon jardin, mon bout de trottoir...), mais **ce respect de son chez-soi devrait être un réflexe dès lors qu'on se trouve dans l'espace public**.

Laisser tomber un gobelet en plastique, un papier de bonbon, un mouchoir, une canette de bière vide, sur la route ou, pire encore, dans le champ du paysan du coin, est non seulement un acte d'incivilité mais aussi un crime envers notre futur, envers nos enfants.

Il est grand temps de changer quelques comportements.

Nous avons la chance d'avoir plusieurs zones humides sur notre commune. Préservons-les au maximum. Elles ont beaucoup d'utilité à tous les niveaux.

L'usage des pesticides, par exemple, est interdit pour tous les habitants et la collectivité. Depuis 2013, date à laquelle nous nous sommes engagés dans la **charte zéro phyto**, nous n'utilisons **plus aucun pesticide pour préserver les eaux pluviales**.

Quand je vois que la moitié du nord de la France a des eaux potables polluées, et souvent imbuables, par des pesticides (transfert des pesticides depuis les eaux pluviales dans les rivières), je me dis que les hommes sont des destructeurs de la vie, souvent à leur insu.

Lorsque nous creusons **dans nos jardins**, souvent, nous découvrons des **décharges sauvages des autres fois**. Quelle tristesse de voir que son jardin est pollué en profondeur.

J'ai fait un rêve : tous nos habitants font très attention à la gestion de leurs déchets, les rues sont propres, il n'y a plus d'encombrants de toute sorte qui traînent sur nos chemins, les conducteurs de véhicules ne jettent plus rien par

les fenêtres, les enfants de l'école qui vont annuellement nettoyer la nature et reviennent bredouilles, l'étang Varagnat regorge de poissons en bonne santé, la rivière de la Brévenne n'est plus une des rivières les plus polluées du Rhône, nos agriculteurs ne revêtent plus leurs tenues de cosmonautes pour travailler leurs champs, les libellules et les batraciens regorgent dans nos boutasses, les papillons sont de retour et les abeilles nous fournissent le meilleur de leur miel, les propriétaires de chien sont tous venus en Mairie chercher leurs sacs à crotte, les propriétaires de SUV ont changé de voiture pour conduire des voitures moins polluantes, et les râleurs ont arrêtés de râler.

La protection de notre environnement, certes nous demande beaucoup d'efforts, mais nous apporte tellement de bien vivre !

Merci à vous tous.

Philippe GARNIER, Maire

Écoquartier

Labellisation écoquartier étape 3

En **2011**, en pleine réflexion de construction de la nouvelle école et de l'aménagement du 1^{er} écoquartier des Monts du Lyonnais, la municipalité a répondu à un appel à projet du Ministère de la Ville pour obtenir une labellisation ÉcoQuartier. Le projet n'était pas suffisamment abouti pour prétendre obtenir ce label.

La démarche ÉcoQuartier vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville. Elle recouvre tous les aspects de l'aménagement durable : de la démarche de projet (gouvernance, pilotage, localisation du projet, évaluation,

etc), aux aspects plus techniques liés au cadre de vie et aux usages (mixité sociale, vivre ensemble, solidarité, santé et sécurité, densité, formes urbaines), au développement économique et territorial (mixité fonctionnelle, emplois, circuits courts, mobilité, etc), ainsi qu'à la prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques (eau, biodiversité, énergie, déchets et adaptation aux changements climatiques).

Un **écoquartier** est donc une **opération exemplaire d'aménagement durable qui répond, en fonction de son contexte territorial et de ses contraintes, aux vingt engagements de la charte ÉcoQuartier**.

En **2016**, la municipalité a signé la charte ÉcoQuartier du Ministère et a été reconnue pour la qualité de son écoquartier en obtenant le **label de niveau 1**.

En **mai 2018**, après avoir constitué un dossier de candidature, accompagnées par les services de la DDT, du CAUE, et de la DREAL, la commune a postulé pour une labellisation de niveau supérieur. Un **jury ÉcoQuartier** est venu sur la commune cet été de l'époque-là pour examiner nos réalisations et se faire expliquer notre démarche. Il a fallu présenter tout l'historique de nos actions, argumenter, commenter, et faire visiter toutes nos réalisations.

Écoquartier (suite)

Nous avons obtenu le **label ÉcoQuartier de niveau 2**, qui récompense les éco-quartiers en cours d'aménagement répondant aux critères de sélection.

En **avril 2024**, comme notre écoquartier était terminé en termes d'aménagements, nous avons souhaité postuler à la labellisation "Écoquartier livré" (remplaçant la labellisation "étape 3"). Cette labellisation permet d'avoir la reconnaissance du travail accompli dans le respect de la charte.

Il a fallu de nouveau constituer un dossier de candidature, complétant le 1^{er} dossier de 2018. Avec un appui des services de la DDT du Rhône, nous avons pu déposer ce dossier sur la plateforme ministérielle. Ensuite un jury composé d'experts ÉcoQuartier s'est rendu sur la commune en juin et a visité l'ensemble des aménagements avec un accompagnement soutenu des élus impliqués dans cette démarche. Puis le **15 octobre 2024**, j'ai participé à une **visioconférence** où j'ai pu expliquer notre démarche et défendre le dossier devant la commission régionale ÉcoQuartier. J'ai pu recevoir les félicitations du jury. Le dossier est ensuite remonté au ministère.

Le **10 décembre 2024**, je suis allé à Paris pour la **remise des labels**. Nous étions 10 communes sur toute la France à être labellisées cette année.

Nous avons obtenu le label **ÉcoQuartier réalisé**, qui récompense les écoquartiers terminés répondant aux critères de



sélection. À noter que l'écoquartier de la Motte à Meys a été le seul écoquartier du Rhône à être récompensé cette année.

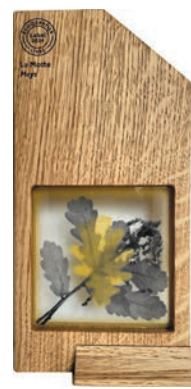
Même si nous pouvons être fiers de ce label, celui-ci n'est pas un trophée. C'est une reconnaissance de notre volonté affichée de réaliser des aménagements urbains qui s'inscrivent pleinement dans le respect des principes du développement durable. Ces principes intègrent les 24 ambitions de la grille écoquartier qui ont pour objet de balayer toutes les composantes nécessaires, dans nos aménagements du territoire, pour respecter notre environnement, intégrer les dimensions sociales, architecturales, assurer le pilotage et l'évaluation, favoriser une gouvernance citoyenne.

Ce label nous permet d'afficher notre ambition de réaliser des aménagements durables, de lutter et de s'adapter au réchauffement climatique de notre planète.

Il a aussi pour but d'être démonstratif vis-à-vis de nos voisins et amis des autres communes des Monts du Lyonnais, pour les inciter à adopter cette démarche écoquartier dans leurs projets urbanistiques et d'aménagement du territoire.

En 2019, après la réalisation de notre plan guide, nous avons étendu le périmètre de l'écoquartier à tout le village dans notre PLU. Cette volonté d'harmonisation révèle le besoin de revoir l'urbanisation au coup par coup, avec des constructions ou rénovations qui manquent de réflexion. Chacun voit midi à sa porte. Il est pourtant primordial d'avoir une réflexion globale et harmonieuse, autant pour les aménagements intérieurs que pour les extérieurs.

Philippe GARNIER, Maire



Un nouveau prix d'architecture

Notre commune a déjà été primée plusieurs fois pour les aménagements réalisés dans l'écoquartier :

- **Grand prix des Maires 2015** - école publique de Meys - catégorie architecture,
- **Labellisation éco quartier étape 2** en 2018
- **Grand prix Valeurs d'Exemples du CAUE de la région Auvergne Rhône-Alpes** -logements sociaux- catégorie logements neufs en 2023
- **Labellisation ÉcoQuartier livré** en 2024.

Au mois de juin, un jury de la revue "d'A", revue spécialisée dans la mise en valeur des réalisations architecturales, créations et réhabilitations, ainsi que des méthodes et des techniques de construction, est venu visiter la commune de Meys.

Ce jury s'est attaché aux réalisations dans l'écoquartier, mais aussi aux différentes réhabilitations des bâtiments publics en

cours et à venir (définis dans le plan guide).

En juillet et septembre 2024, le jury a retenu 33 projets sur toute la France, et le 6 novembre avait lieu la remise des prix à l'espace Niemeyer à Paris. Le jury n'a pas fait de catégorie mais a récompensé 10 projets exemplaires allant de la réalisation d'ensembles immobiliers de plus de 240 logements à Rennes jusqu'à la réhabilitation d'un groupe scolaire à Maîche dans le Doubs.

C'est ainsi que **la commune de Meys, les architectes de l'Atelier de Montrottier et Deux Fleuves Rhône Habitat (ancien OPAC du Rhône) ont été lauréats de ce prix d'architecture.**

Le prix récompense la **construction des logements sociaux, l'aménagement des abords depuis l'écoquartier** (seul écoquartier des Monts du Lyonnais) **jusqu'à la rue de la République, le centre technique municipal**

et la **réalisation du plan guide** (1^{er} plan guide des Monts du Lyonnais).

Ce prix de grande renommée dans



le monde de l'architecture, venant une nouvelle fois récompenser notre travail et nos efforts, met en valeur, au niveau national, la commune de Meys et les Monts du Lyonnais.

J'en profite pour remercier tous nos financeurs sur ces opérations ambitieuses : le Département du Rhône (M. Christophe GUILLOTEAU, son Président), l'État (représenté par Mme la Préfète du Rhône) et la Région Auvergne Rhône-Alpes (M. Laurent WAUQUIER, Président lors de nos travaux).

Philippe GARNIER, Maire



POUR INFO

Recherche ou vente de logements

Toutes les personnes qui recherchent un logement sur Meys sont priées de se faire connaître en Mairie. Nous sommes très souvent sollicités par les propriétaires, bailleurs sociaux et pouvons vous mettre en relation pour faciliter vos recherches.

L'organisme Deux Fleuves Rhône Habitat (ancien OPAC du Rhône) nous demande également régulièrement si nous connaissons des personnes en recherche de logement. N'hésitez pas à vous rendre sur leur site internet pour faire une demande, ou renouveler vos demandes annuellement.

Et vous, les propriétaires qui cherchez à louer ou à vendre votre bien, n'hésitez pas à nous prévenir pour que nous puissions informer les personnes qui recherchent un logement.



Bâtiments et équipements

Contrôles des installations sportives communales

Vendredi **18 octobre 2024**, Monsieur BLANCHARD Philippe, technicien du bureau de contrôle DEKRA, venait contrôler visuellement les installations sportives de la commune. Ces contrôles sont indispensables pour la sécurité des usagers et régulièrement effectués. Ce sont bien évidemment encore des coûts supplémentaires pour la commune.

Nous commençons par le **stade de foot** de la Gare avec le contrôle des 2 cages de foot de jeu officiel adultes et des 4 cages pour enfants repliables sur la moitié de terrain, que nous avons achevées et mises en place l'année passée. M. BLANCHARD nous fit **quelques remarques** dont : resserrer des boulons de la barre transversale, ôter des crochets sur les poteaux car ceux-ci ne servent plus de nos jours et percer les bétons d'embase pour éviter que les tubes de fixation ne gèlent puis éclatent en hiver. Ensuite nous avons enchaîné avec la visite du **city-stade** où là tout était **conforme** à la législation.

Puis nous sommes passés aux **jeux pour enfants dans l'écoquartier**. Là les **travaux** sont plus **importants** : il faut refaire les affichages pour affiner les recommandations sur l'utilisation des jeux, mais

aussi séparer en bois ronds la balançoire du toboggan de façon à ce que les enfants, en reculant, ne prennent pas la balançoire en pleine tête.

Tous ces contrôles doivent avoir lieu une fois par an et il faut savoir qu'au mois de juin 2025, tous les 2 ans, il y aura l'accrochage de poids suspendus pour les cages, en plus des tests d'effort dans plusieurs sens, et de tous les équipements du city-stade.

Vous voyez, il est important d'effectuer tous ces contrôles et de ne pas les oublier, de faire ensuite les travaux préconisés qui sont nécessaires au bon fonctionnement des installations. Sinon en

cas d'accident, Monsieur le Maire serait mis en cause immédiatement et engagerait sa responsabilité pénale.

Patrice JOASSARD
Adjoint aux
bâtiments



CORNU NÉEL Architectures
Jérôme
Architecte D.P.L.G
69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE
04 78 44 31 67 cornu-neel@orange.fr
www.cornu-neel-architectures.fr

Local du terrain de la Madone

La réfection de ce local s'inscrit dans un programme plus large puisqu'il comprend non seulement **l'amélioration et l'aménagement de cette petite maison**, mais aussi **la réalisation d'un parking, d'une halle et, voire, d'un plateau ralentisseur** sur la rue de la République (RD71), au carrefour avec le chemin du Haut.

Afin d'être accompagnés au mieux avec l'aide de nos partenaires financiers, nous avons décidé de réaliser ces travaux en plusieurs tranches. Nous commençons par les travaux du local pour que nos associations, nos jeunes et notre population puissent profiter très rapidement de ce lieu si prisé en période estivale.

Nous avons demandé aux **architectes de l'Atelier de Montrottier**, M. Emile GOYARD, de nous faire les plans de la future rénovation et un descriptif détaillé des travaux. Cela nous permet de demander des devis aux entreprises du territoire de façon à chiffrer ce projet qui reste en deçà des montants des marchés soumis à la publicité et la mise en concurrence préalable du code des marchés publics.

Monsieur le Maire a obtenu une **subvention de 33 000 €** de la part des services de l'État (nous en profitons pour remercier Mesdames la Préfète et la Sous-préfète du Rhône) pour un projet estimé à 90 000 € de travaux. Nous avons souhaité diriger ces travaux en régie (par nos soins) d'une part parce que nous avons l'habitude de travailler avec ces entreprises, et d'autre part par souci d'économies.



L'objectif est de mettre l'accent sur la **réfection des sanitaires, avec toilettes accessibles**, et d'**améliorer l'espace réservé à la cuisine lors des manifestations**. C'était le souhait des membres du conseil municipal réunis sur place, l'an passé, au mois d'août, lors de l'expression de besoin.

Les sanitaires sont agrandis, le coin cuisine est fermé par des volets rabattants et isolants, à l'identique de ceux du vestiaire du foot à la salle du stade de la Gare. Le mur de refend au milieu du bâtiment sera ouvert et un grand portail coulissant sera posé sur le côté pour améliorer l'accès. La cuisine sera aménagée et la puissance électrique sera augmentée pour pouvoir se servir à la fois des friteuses électriques, des chauffe-saucisses, de la cafetière et d'une éventuelle chambre froide.

Ces travaux correspondent vraiment à une attente de la part de nos associations. D'ailleurs Richard GRAEL, 1^{er} adjoint, vous avait expliqué ce projet lors

des vœux du maire, en début d'année. Nous pouvons dire que c'est un **projet attendu par notre population**, petits et grands, pour faire les concours de pétanque, les apéritifs de mariage, les pique-niques de famille et de quartier, la fête de fin d'année scolaire de l'école publique du village, etc.

Ces travaux devraient commencer au printemps prochain, après que Monsieur le Maire soit allé chercher des subventions supplémentaires. Nous comptons sur nos entreprises pour réaliser, comme à leur habitude, un travail de qualité.

Je vous souhaite à tous, au nom de la commission bâtiments, une très bonne année et une bonne santé pour l'année 2025.

Patrice JOASSARD
Adjoint aux bâtiments



DEBOUCHAGE POMPAGE
EURL DÉBOUCHAGE ET POMPAGE
S. BONPAIN - s.bonpain@yahoo.fr
07 83 12 80 42 - www.debouchage-et-pompage.fr
147, rue des Souches - 69610 Ste-Foy-l'Argentière
Pompage et nettoyage de toutes fosses - Débouchage et curage de toutes canalisations - Nettoyage et dégazage de cuve - Inspection télévisuelle - Interventions chez les particuliers, professionnels et collectivités

MENUISERIE VILLARD
69590 ST SYMPHORIEN S/COISE
69850 ST MARTIN EN HAUT
Menuiseries extérieures & intérieures
www.menuiseriesvillard.com - 04 78 44 55 22 Depuis 1985

Bâtiments et équipements (suite)

La nouvelle Maison des Associations

L'année dernière, nous vous expliquions dans le bulletin municipal que la municipalité avait pris la décision en 2022 de rénover et réaménager le bâtiment de l'ancienne école publique, sous l'impulsion de Monsieur le Maire, et de la transformer en Maison des Associations.

Nous avons choisi les **architectes CORNU-NÉEL**, associés à M. **Joël SEON économiste de la construction**.

Sans tarder, l'équipe des maîtres d'œuvre s'est mise au travail et nous a proposé un avant-projet, puis suite à nos remarques et demandes d'amélioration, un projet définitif, pour pouvoir déposer notre permis de construire.

Au printemps 2024, nous avons recruté un **bureau de contrôle** : ALPES CONTRÔLES, et publié l'**appel d'offres** aux entreprises, suivi de l'**analyse des offres** le 16 mai 2024. Le **début des travaux** fut planifié pour le lundi **15 juillet 2024**, avec la première réunion de chantier dès le soir même.

Après désamiantage et évacuation des fenêtres, c'est l'**entreprise THIVILLER** qui débuta le chantier avec toutes les démolitions, l'agrandissement de la porte d'entrée sur la rue, la construction d'un espace pour les toilettes PMR sous



le préau, la mise en place des réseaux d'assainissement dans le sol et surtout la transformation de la structure porteuse du bâtiment en supprimant les 2 piliers au milieu de la grande salle du rez-de-chaussée. Un vrai tour de force qui nous permet de bénéficier d'une salle multifonction digne de ce nom. Les maçons posèrent sur toute la largeur de la pièce des IPN assemblés par des boulons pour renforcer le plancher supérieur.

Ces travaux de maçonnerie se terminèrent le 30 septembre 2024 date à laquelle intervenait à son tour l'**établissement PASSELÈGUE** pour le traitement de la charpente, l'habillage des bardeaux en aluminium, la réfection de tous les zincs sur la toiture, la suppression de 2 anciennes cheminées qui n'avaient plus d'utilité, le suivi de toute la toiture mais aussi le changement d'un poteau en bois sous le préau.



Les **établissements LARDY** commençaient le même jour avec les peintures de

l'avant-toit de tout le tour du bâtiment. Un travail rendu compliqué dans la rue de la République avec les nacelles pour travailler sur la toiture en même temps que les travaux de réfection de cette rue effectués par l'entreprise EIFFAGE.



Les plâtriers ont déjà posé les placoplâtres de la pièce comprenant les sanitaires, de l'entrée principale et de la petite cuisine. Cette semaine, au moment où nous faisons l'article, ils sont en train de faire les faux-plafonds. L'**entreprise NÉEL Alain** a mis en place les portes intérieures mais aussi les portes de placard de la petite cuisine et sous-traité à l'**entreprise BISSARDON** pour faire les mains courantes en fer forgé dans les escaliers et changer un poteau galvanisé dehors, sur l'escalier de secours.

L'**entreprise JOURNET** de Longessaigne a déjà changé toutes les fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage. Il ne reste plus que la porte d'entrée à faire, il y avait un délai de 3 semaines à respecter pour la fabrication.

Les électriciens, l'**entreprise NOALLY**, ont commencé à tirer leurs câbles électriques pour emmener leurs fils dans le couloir au futur tableau électrique. Le petit placard situé au milieu de la grande



salle qui servait de TGBT auparavant, n'ayant plus de fonction maintenant, a été démoli par nos employés municipaux.



Le plombier chauffagiste, **Établissements BÉNIÈRE** de Duerne, a tiré les tuyaux d'alimentation en eau potable et a commencé à modifier les tuyaux de chauffage puisque l'ensemble des radiateurs et de la chaudière sont conservés. Ce matin, à l'heure où je fais l'article, M. **COURBIÈRE** m'a appelé pour faire sans tarder le choix des revêtements de sol et du carrelage car le début de la pose était prévue pour le 15 novembre 2024.



Comme vous pouvez le constater, le chantier se passe bien. Un mot tout de même pour notre économiste M. Joël SEON, qui dirige admirablement les réunions de chantier, tous les lundis soir, à 17h, avec toutes les entreprises. Nous résolvons lors de ces entrevues tous les problèmes qui émergent d'une semaine sur l'autre. Croyez-moi, c'est très important de travailler ainsi, cela nous permet de ne pas faire d'erreurs qui peuvent avoir des conséquences financières par la suite et surtout de respecter le calendrier des travaux.

Pour l'instant nous sommes dans les délais, l'objectif étant de terminer le chantier et de livrer le bâtiment achevé à la fin de l'année 2024.

Patrice JOASSARD
Adjoint aux bâtiments

Je voudrais souligner, en tant que Maire de votre commune, responsable des finances publiques et initiateur des différents programmes d'aménagement de notre village, de notre commune, pour le bien de nos habitants, de nos associations, vous informer que M. Joël SEON et l'architecte CORNU-NÉEL ont respecté nos exigences. C'est remarquable que ces travaux soient livrés dans les délais que nous avons fixés.

Une **réunion avec les associations** d'intérêt communautaire, et ne possédant pas de local approprié, aura lieu **courant janvier** pour fixer les conditions d'utilisation de ce bâtiment.

Notre souhait est que chaque association puisse disposer de ce local à sa convenance, avec les espaces extérieurs y attenants. Je demande à chacun d'être responsable et de respecter la vie en groupe. De planifier entre vous les

différents temps d'occupation. Nous vous mettons à disposition un bâtiment de très grande qualité.

Attention : seul le rez-de-chaussée peut accueillir du public. C'est un ERP (Etablissement Recevant du Public) de type 5 sans couchage. Par contre, à l'étage, le public est interdit. Seuls les membres du bureau et du conseil d'administration des associations sont admis. Merci à vous de respecter ces consignes de sécurité. Par ailleurs, j'en profite pour remercier les représentants de l'État (Mme la Préfète du Rhône) et le Département du Rhône (M. le Président Christophe GUILLOTEAU) pour l'aide indispensable qu'ils nous ont apportée, notamment en terme financier. Avec 117 088 € chacun, il ne reste plus que 100 360,39 € à charge de la commune. C'est très important pour notre petite commune, aux moyens financiers limités. Nous ne pouvons que nous féliciter d'être soutenu de la sorte par nos partenaires financiers car sans eux, nous ne pourrions pas faire grand-chose.

Messieurs les députés annoncent à qui veut l'entendre que les collectivités locales sont responsables du déficit du budget de l'État. **C'est faux, les budgets des collectivités locales sont toujours à l'équilibre.** C'est même une obligation légale. Et je peux vous assurer que nous avons toujours eu à l'esprit de bénéficier au maximum de subventions, certes de l'argent public, mais avec l'objectif de minimiser votre participation fiscale directe.

Philippe GARNIER
Maire



Bâtiments et équipements (suite)

Travaux à l'école publique

Les enfants de l'école, pendant les récréations, heurtaient délibérément les stores extérieurs installés depuis 2015 devant les baies vitrées de chaque classe et de la salle de garderie, avec leurs petits vélos et leurs trottinettes. Les **guides des stores** étaient **endommagés et tordus**. Plus rien ne fonctionnait correctement. De plus, malgré de nombreux rappels de la part de la municipalité, les institutrices continuaient à ouvrir les portes de secours donnant sur la cour, chaque porte ayant un store au-dessus. Les stores se mettaient de travers à la descente et la remontée, se déchiraient et se bloquaient.

L'installation initiale avait déjà été changée suite à un gros coup de vent et nous avions fait fonctionner l'assurance dommage ouvrage en 2015 pour faire poser la "Rolls" des stores, occultants, résistants à des vents de plus de 90 km/h et ayant un effet d'atténuation thermique lors des épisodes de fortes chaleurs. Le coût initial pour la collectivité était de 40 000 €.

Suite aux demandes récurrentes des institutrices, nous avons pris la décision de changer les stores cassés. Cette

opération a été réalisée par la **société ASYMPTOTE** de Lyon, pendant les vacances de Pâques, et la moitié des stores ont été remplacés. Le coût de l'opération est de la bagatelle de **27 000 €** pour la collectivité, c'est-à-dire payé par les recettes de la commune qui sont principalement alimentées par la taxe foncière. Pour sécuriser encore plus les stores (une sécurité contre les vents très forts ayant été mise en place en 2015, avec une remontée automatique tous les jours à 18h), nous avons pris la **décision d'installer devant les vitres, des barres de protection**, fournies par l'**ETS JEANNET DEBIT** car il fallait qu'elles soient en fer galvanisé, très solide, et surtout cintrées pour être scellées au sol.

Un travail de précision, très délicat à réaliser, et qui fut entrepris pendant les vacances scolaires d'été par nos 2 employés municipaux du moment : Bernard et Bastien (voir l'article sur les employés municipaux).

La réalisation de l'implantation de ces barrières de protection s'est très bien passée, car surtout il ne fallait pas faire de casse dans notre cour d'école encore toute neuve. Nous n'avions pas le droit à l'erreur.



Nous en profitons pour féliciter nos 2 employés et nous les remercions vivement.

Par ailleurs, nous voulons signaler qu'une vitre de couleur sous le préau a été cassée par l'usage d'un petit vélo. La directrice n'a jamais voulu nous indiquer le nom de l'auteur de cette dégradation, malencontreuse, c'est évident, ce qui nous a empêché de faire une déclaration d'accident à notre assurance et de faire jouer l'assurance scolaire des parents de l'enfant. C'est vraiment dommageable car cette vitre n'a pas été remplacée pour préserver vos finances communales.

Et malgré tout ça, nous apercevons, encore, des portes extérieures ouvertes, en plein mois de novembre, comme s'il fallait chauffer la cour, je vous laisse juger.



Christian FAYOLLE
Adjoint en charge de l'école
Patrice JOASSARD
Adjoint aux bâtiments
Philippe GARNIER
Maire



Voirie

Eaux pluviales

Avec la vente de la maison de Mme Marie BESSON, décédée en novembre 2022, la famille nous faisait remarquer que la **cave** était toujours **humide, voire inondée lors de fortes pluies**, à cause de la **porosité d'une très ancienne canalisation d'eaux pluviales**, en béton, passant, très bizarrement sous la maison qui date des années 50, puis devant la maison.

Cette habitation est située au village, rue de la République, à hauteur du centre technique de la commune. Il faut savoir que dans cette rue, depuis le carrefour de la rue de Renard jusqu'au puits de la Motte, **les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées** (à noter que la commune de Meys est la seule des Monts du Lyonnais à être en séparatif des eaux d'assainissement, et ceci depuis de nombreuses années) **avaient été remis à neuf, il y a 5 ans**, par l'entreprise **SOGEA de Souzy**. Sur ce fait, nous avons demandé à cette même entreprise, qui connaît très bien la commune de Meys, et qui fait du travail d'excellence, un **devis** que nous avons

négocié, pour **dévier cette canalisation**, au-dessus de la maison, sur le chemin public passant entre les bâtiments. Nous nous sommes raccordés à la canalisation du bas, en créant des regards.

Il fallait se raccorder sur la même canalisation passant dans une parcelle de la commune, au-dessus des terres de M. et Mme GOY, en créant bien entendu des regards de contrôle.

Avec ces travaux réalisés fin septembre 2024, sur les deniers de la commune, **toutes les eaux pluviales résiduelles de la rue de Renard et du chemin de la Vigne sont canalisées**.

Tous ces problèmes d'eaux pluviales ont été ainsi traités avant de refaire la rue de la République ainsi que tous les aménagements qui s'en suivent. C'est valorisant de faire les choses dans l'ordre chronologique, car ce n'est jamais simple de gérer les urgences et les programmes en même temps.

Patrice JOASSARD
Adjoint aux bâtiments



SOGEA ENVIRONNEMENT
Travaux Publics
Canalisations Eau potable et Assainissement



415 Route des Grandes Terres - ZA Bellevue - 69610 SOUZY
Tél. 04 74 70 04 29 - Fax 04 74 26 16 59

Papeterie des Hauts du Lyonnais
F.MARTINOL

48, rue de Lyon
69590 ST-SYMPHORIEN-SUR-COISE
Tél. 04 78 44 51 04

Voirie (suite)

Traversée de Meys Séquence 2

Comme je vous l'expliquais dans le bulletin municipal de l'an passé, la municipalité a souhaité **réaménager la voirie et ses abords, rue de la République**, depuis le premier virage de l'entrée sud du village jusqu'à l'arrivée sur la place Mangini.

Le principe est de **sécuriser la rue**, surtout la descente depuis le Puits de la Motte jusqu'au virage sud en réduisant les possibilités de prise d'élan des véhicules, **sécuriser le cheminement des piétons**, sur cette portion, avec la réalisation de trottoirs dédiés ou matérialisés au sol, **sécuriser également les entrées et sorties des engins communaux du centre technique**.

Sur la portion de rue allant du Puits de la Motte jusqu'à la place Mangini, le parti pris a été de réaliser une **voirie partagée**. C'est-à-dire une rue où la vitesse autorisée de tous véhicules (motorisés ou non) est limitée à 20 km/h et la **priorité totale est donnée aux piétons**.

La volonté de la municipalité est de revenir à une **circulation apaisée dans le centre du village**. Certains seront tentés

de ne pas respecter cette obligation, mais ce sera à leurs risques et périls car les assurances refuseront toute protection ou indemnisation aux contrevenants.

Des espaces plantés (fosses plantées et jardinières) en alternance d'une portion de route à l'autre permettent de **repaysager la rue** et de **répondre aux enjeux de la renaturation en ville**.

Lors de la planification des travaux sur la rue de la République et la définition des détails précis de la configuration future de la rue, nous nous sommes aperçus sur le cadastre que **certaines parties de trottoir avaient été réalisées, autrefois, dans les années 60-80, sur le domaine privé de quelques riverains**.

Cette situation n'a jamais empêché que les trottoirs doivent rester accessibles à la population et entretenus par leurs propriétaires. De plus, tous travaux, dépôts de jardinière, modifications d'aspect



doivent faire l'objet de demandes préalables d'autorisation en Mairie. Pire encore, en cas d'accident ou de chute de personnes, les propriétaires de ces trottoirs sont responsables devant la loi et doivent assumer réparation à ces personnes.

Suite à cette constatation, nous avons fait appel au géomètre de Ste-Foy-l'Argentière, Mme DENTON, pour venir mesurer et prendre des repères géométriques afin de **régulariser ces anomalies** inconfortables pour tout le monde. Les rencontres ont eu lieu le 23 juillet 2024 et tous les propriétaires concernés ont accepté que la commune propose l'acquisition des morceaux de trottoir repérés et de signer des conventions de travaux avant ces régularisations.

Les travaux allaient pouvoir s'effectuer dans le temps imparti. Malheureusement, sous l'impulsion d'un mauvais conseiller, un riverain s'est rétracté au dernier moment et a souhaité conserver le bout de trottoir lui appartenant devant chez lui. C'est très dommage, car

au-delà de l'esthétique incongrue que cela provoque visuellement dans cette rue refaite à neuf (la commune proposant un béton balayé avec des fosses plantées), le propriétaire devra supporter l'entretien de cet espace, surtout en période hivernale, et la responsabilité.

En face du centre technique, nous allons **habiller le transformateur d'ENEDIS, positionner les nouvelles colonnes de tri** (voir article sur les ordures ménagères) et **laisser un espace de manœuvre pour les engins municipaux**, qui pourra servir de dépose-minute pour l'accès aux colonnes de tri. Le tout sera habillé par du bardage bois, dans l'esprit des façades du centre technique.

Juste un mot sur l'esthétique de cette entrée de village. Depuis 2010 et la conception de l'écoquartier, nous travaillons sur la mise en valeur de nos aménagements avec un mariage de **bardage bois** imputrescible (mélèze et douglas), **béton banché ou balayé** pour les parties socles des bâtiments, **béton brut** (mariage du mâchefer existant et de la granulométrie du béton brossé à jet d'eau sous haute pression) et **espaces naturels en prés ou arborés**. La voirie est décroûtée par endroit et les cheminements colorés, marquant ainsi les différences de vitesse, de partage de voirie et de cheminements. Je rappelle que, dans le PLU, la



définition et le périmètre de l'écoquartier ont été étendus au centre du village. Cette volonté d'une esthétique harmonisée est récompensée par le plaisir qu'éprouvent nos visiteurs en entrant dans notre village.

À noter que pour cette opération de 288 332 €, nous avons obtenu une prise en charge de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais pour un montant de subvention de 56 090,82 €



au titre des aides annuelles sur les voiries communautaires, une prise en charge de 26 614 € par le Département du Rhône pour la couche de roulement, une aide de 21 500 € sur le produit des amendes de police 2023 réparties par le Département du Rhône et une subvention de 60 000 € sur la demande d'aide des appels à projets 2024 du Département du Rhône.

Je remercie la Communauté de Communes et son Président Régis CHAMBE, ainsi que le Conseil Départemental du Rhône et son Président Christophe GUILLOTEAU.

Philippe GARNIER, Maire



Le CCAS

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est une commission communale. Philippe GARNIER, Maire, en est le Président et Thérèse MURIGNEUX la Vice-Présidente. 3 autres membres du conseil municipal le composent ainsi que 5 autres personnes représentantes d'associations à caractère social de la société civile.

Le CCAS se réunit au moins 4 fois par an et intervient dans les domaines suivants :

- l'**instruction d'activités à caractère social et solidaire**,
- le **soutien aux personnes en difficultés**, qui peut aller jusqu'à des aides financières directes (chèque énergie complémentaire, bons alimentaires, adaptation du logement pour les personnes handicapées...),
- la **vigilance auprès des personnes isolées** (canicule, grands froids, périodes de confinement, transport solidaire...),
- les **relations avec les organismes sociaux** (ADMR, MDR, associations caritatives, CIAS...),
- le **soutien financier des associations caritatives**,
- la **gestion des biens du CCAS**.

En tant qu'"organisme d'intérêt général ayant un caractère social", votre CCAS peut bénéficier de dons en contrepartie desquels vous bénéficiez de **déductions fiscales**. Le Centre Communal d'Action Sociale est habilité de par la loi à recevoir des dons et legs (article 200 du code général des impôts et articles L. 123-8 et

R. 123-25 du code de l'action sociale et des familles). Ainsi, le don d'un particulier ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% de son montant dans une limite globale de 20% du revenu imposable.

Pourquoi faire un don au CCAS ?

Le CCAS est un organisme social de proximité, rien à voir avec les grandes causes nationales. Il a pour vocation de venir en aide, sous conditions, à toutes les personnes de la commune qui en font la demande. En 2024, le CCAS est intervenu auprès de quelques personnes nécessitant une aide particulière.

Pour effectuer un don, 2 possibilités :

- se rendre en Mairie,
- envoyer au CCAS un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Un reçu fiscal sera remis au donateur. Merci pour votre générosité.

Les membres du CCAS remercient les personnes qui organisent une quête en faveur du CCAS lors des mariages en Mairie.

Le CCAS a renouvelé la **vente de poulet – pommes de terre à emporter le dimanche 8 septembre**. Cette manifestation fut à nouveau un vrai succès. Ce sont près de 110 repas qui se sont vendus, le bénéfice dégagé va permettre de réaliser des actions sociales. Merci aux habitants qui se sont mobilisés, une belle solidarité.

Le **repas** de cette année 2024 s'est déroulé le **samedi 26 octobre** avec 37 bénéficiaires, 9 membres bénévoles du

CCAS, dont Lucette RIVOLLIÉ qui nous a fait un très grand plaisir de sa présence, et 3 jeunes qui sont venus nous aider pour le service et partager un moment convivial avec nos anciens. Merci beaucoup à elles de prendre sur leur temps de loisir (et d'étude) pour partager ce moment convivial avec nos anciens. C'est le restaurant "Le Gourmet de Meys" qui a confectionné le repas.

L'ambiance musicale était assurée par Dominique. Nous le remercions chaleureusement pour son engagement.

Les personnes de plus de 75 ans qui n'ont pas pu assister à cette journée festive se voient remettre un **colis de Noël** en fin d'année. Le repas du mois d'octobre est un moment convivial, de partage, de rencontre et les membres du CCAS souhaitent qu'un maximum de personnes se mobilisent pour y participer.

Tous les membres du CCAS vous souhaitent une très bonne année et surtout une très bonne santé pour 2025.

Les membres du CCAS

Vos interlocuteurs, membres du CCAS
Philippe GARNIER, Président
Thérèse MURIGNEUX, Vice-présidente
Magali CHIRAT
Catherine DEPIERRE
Thérèse GARIN
Valérie GARNIER
Cyril MURIGNEUX
Lucette RIVOLLIÉ
Anne-Marie VENET
Monique SANZ

Fleurissement

L'équipe du fleurissement : un engagement pour embellir notre village

Cette année, l'équipe du fleurissement, accompagnée de volontaires dévoués, s'est attachée à **embellir notre village malgré les défis d'une saison marquée par des pluies abondantes**. En période de **fortes chaleurs**, les agents techniques se sont mobilisés pour assurer l'arrosage, maintenant ainsi la beauté de nos espaces verts.

Nous invitons chaleureusement ceux qui souhaitent apporter leur aide ou leurs conseils à se joindre à nous. Ensemble, continuons à faire de notre village un lieu agréable et fleuri pour tous.

**Thérèse MURIGNEUX,
Thérèse GARIN,
Conseillères municipales**



4, route du Col 69850 Duerne
Tél. 04 78 48 61 68
contact@venet-voyages.com
venet-voyages.com



58, route de St-Galmier
42140 CHAZELLES-SUR-LYON
ZA Le Gavé 42330 ST-GALMIER
51, rue du Ruisseau
69930 ST-LAURENT-DE-CHAMOUSSET
Tél. 04 77 54 20 39
E-mail : secretariat@tlacassagne.fr
Site internet :
www.travaux-publics-lacassagne.fr

Assainissement
Eau potable
VRD
Démolition
Terrassement
Viabilité de lotissement
Réalisation d'étang
Enrobage de cour
Valorisation des déchets
Location de matériel
avec chauffeur



Directeur commercial
Fabrice VALAIRE - 06 07 62 68 95
Responsable secteur
Jean-Marc GOUTTE - 06 19 50 63 22

Produits de maintenance - Liquides industriels
Désinfection - Hygiène - Phytosanitaires
Bâtiment, Peinture & TP
Z.I. La Coupe - 11782 NARBONNE
Tél. 04 68 41 70 70 - languedoc-chimie.com

LANGUEDOC CHIMIE

Urbanisme

PLU

Notre PLU est **en révision depuis décembre 2022**. Cette révision, nous l'avons souhaité pour, d'une part corriger les petits blocages que nous rencontrons lorsque nos concitoyens souhaitent des adaptations qui ne sont pas prévues dans ce document, pour nous mettre en conformité par rapport aux lois qui changent régulièrement, et d'autre part pour définir des zones urbanisables qui correspondent à la réalité des souhaits de construction de nos habitants.

Nous avons besoin de nouvelles constructions pour loger nos jeunes, nos anciens qui souhaitent revenir habiter au village, ou de nouvelles populations qui sont intéressées par la commune de Meys.

Dans cette perspective, nous nous trouvons confrontés aux dispositions de la nouvelle loi **"Climat et résilience"**, dont un volet : le **décret ZAN** (Zéro Artificialisation Naturelle). En effet, celle-ci prévoit que chaque nouvelle parcelle imperméabilisée devra être compensée par la renaturation des sols artificialisés sur un périmètre équivalent. Les territoires doivent également **réduire de moitié le rythme de consommation des surfaces**.

C'est un vrai problème pour nous qui n'avons pas eu le nombre de constructions prévues entre 2014 et 2024.

Aussi nous sommes obligés de prendre des mesures drastiques que nous impose le Gouvernement. Nous devons supprimer la possibilité de construction sur des parcelles ouvertes à l'urbanisation depuis plus de 10 ans et qui n'ont pas bougées.

En 2013, lors de la création de notre PLU (Plan Local de l'Urbanisme), remplaçant le POS (Plan d'Occupation des Sols) de 2001, nous avons défini 5 zones principales de nouvelles construction, 5 OAP



(Opérations d'Aménagement Programmées). 1 seule de ces OAP s'est ouverte à la construction en 11 ans.

2 autres OAP sont à l'étude :

- L'une **sur le tènement de l'ancienne scierie**, où ne souhaitant pas actionner pour l'instant la disposition légale de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique), nous avons contractualisé avec l'EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) pour acheter le terrain de la friche industrielle qui perturbe notre environnement afin de dépolluer le site et de préparer l'implantation de logements et de parkings publics.

- L'autre **vers le centre technique**, qui met en jeu un terrain communal et un terrain privé. Les négociations pour la réalisation de cette opération sont en cours. Nous attendons que les privés nous fournissent un plan topographique afin de faire intervenir le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour une étude de faisabilité, à charge de la commune. Si ces privés ne souhaitent pas avancer sur ce projet, nous serons obligés de reclasser le terrain en zone agricole, sa destination avant 2014, afin de nous permettre de nous orienter vers d'autres possibilités de construction.

Enfin, pour les 2 autres OAP, les propriétaires ne souhaitant pas urbaniser leurs terrains, nous libérons ces derniers, et nous nous orientons vers une autre possibilité d'urbanisation.

Nous avons ainsi proposé aux services de l'État de réaliser une expérimentation pour la réflexion, l'étude et la formalisation d'une nouvelle OAP. Cette démarche est très innovante. Sous l'impulsion de votre Maire, insatisfait des inscriptions et définitions des OAP dans les PLU, nous avons répondu à un **appel à projet** permettant d'innover dans cette réflexion. Cette étude, très poussée, a été réalisée avec les services de la DDT du Rhône, le CAUE du Rhône, un architecte de l'État, une paysagiste des services de l'État et les architectes de l'Atelier de Montrottier. Nous avons fait réaliser une **maquette** avec plusieurs scénarios possibles. Finalement, après de nombreuses réunions et propositions, notre choix s'est porté sur la **possibilité d'implanter 12 logements sur le tènement**, avec des espaces de jardin, des noues de régulation des eaux pluviales,



un bassin de rétention des eaux pluviales et des haies bocagères pour la protection de la biodiversité.

Le bureau d'étude LATITUDE qui nous accompagne pour la réalisation de notre PLU doit traduire cette définition poussée et réfléchie dans notre futur PLU.

À noter que pour cette opération, nous avons obtenu une subvention d'État de 4 800 €.

Votre Maire
Philippe GARNIER

POUR INFO

Stationnement

La Mairie vous informe que **le stationnement sur les trottoirs du village est strictement interdit**. La seule exception concerne les places pour les handicapés repérées sur les espaces réservés. Le stationnement sur le béton désactivé du restaurant "Les Moissons" est interdit, sauf pour les personnes handicapées ou invalides et les opérations de chargement/déchargement.

Même **stationner devant son propre garage est interdit**. Laisser stationner son véhicule devant son propre garage peut constituer une infraction passible d'une amende (arrêt de la Cour de Cassation). Autant dire que c'est également une évidence sur les trottoirs ou devant une entrée carrossable (entrée bateaux). Cela correspond à une contravention de classe 2. **Utilisez vos places de parking dans vos propriétés ou sur les parkings existants matérialisés**.

Le stationnement sur la voie publique peut être gênant. Dans le village, garez votre véhicule sur les places de parking matérialisées par de la peinture au sol.

Quelques **panneaux de stationnement interdit** ont été installés sur la commune. Les lieux d'implantation correspondent à **des endroits où le stationnement est très gênant, voire dangereux**. Les propriétaires des véhicules qui ne respectent pas cette interdiction **seront sanctionnés par la gendarmerie** ! Ce sont d'ailleurs toujours les mêmes. **C'est ballot !**

Merci pour votre civisme.

Le Maire

EURL FAYOLLE
CHAUFFAGE - SANITAIRE - ZINGUERIE
CLIMATISATION
ÉNERGIES RENOUVELABLES
POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
Joachim FAYOLLE - 06 63 87 94 55
69610 MEYS - 04 74 26 61 76

Baronnier
PALETTES DU LYONNAIS
Fabrication Française de Palettes Bois
Livraison en France et pour l'Export
Tél : +33(0)4 74 26 62 94
www.baronnier-palettesdulyonnnais.com

Urbanisme

Règles d'urbanisme

Nous savons tous qu'un grand nombre de travaux est soumis à **déclaration ou demande d'autorisation**. Cela va depuis la pose d'une simple clôture en passant par l'arrachage d'une haie ou d'un arbre, repérés au PLU, jusqu'à, bien évidemment, tous les travaux sur les constructions existantes ou à venir. Même l'installation d'un simple poulailler ou d'un portail est soumise au respect de la loi. Encore un trop grand nombre d'entre vous semble ignorer cette règle. **Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis** (permis de construire, d'aménager, de démolir) **ou une déclaration préalable**. De même, tout besoin d'intervention sur le domaine public doit faire l'objet d'une demande d'occupation, d'autorisation de travaux, voire de déclaration aux concessionnaires des réseaux à l'aide d'une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

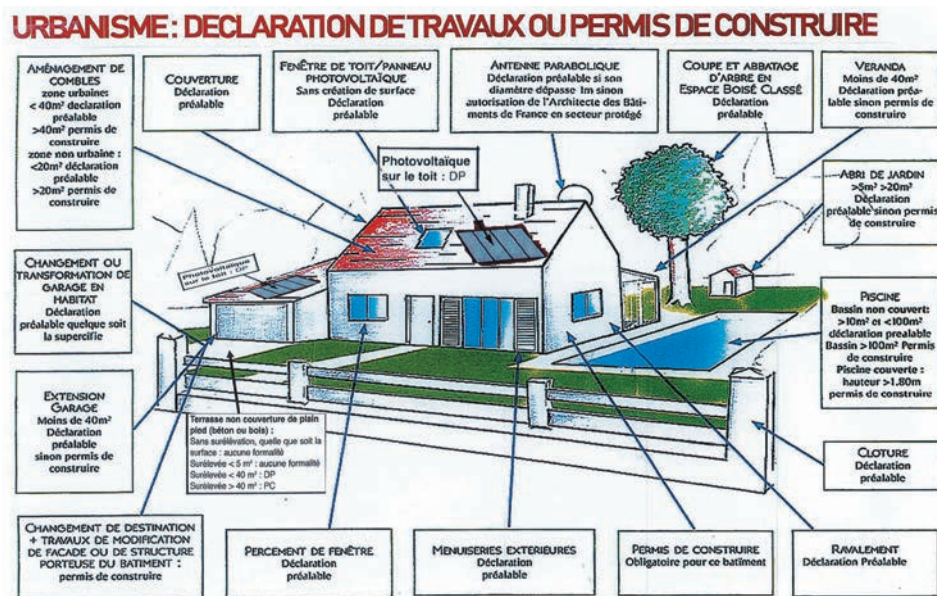
En effet, la déclaration de travaux est une démarche obligatoire. Le Code de l'Urbanisme recense toutes les règles et procédures à respecter.

Pour toutes déclarations, s'adresser à la Mairie : Mairie.meys@cc-mdl.fr ou sur le portail de la Communauté de Communes :

<https://www.cc-montsdulyonnais.fr/services/habitat/instruction-des-autorisations-durbanisme/>

Vous trouverez ci-contre 2 panneaux explicatifs inspiré de la communication de la commune Ste-Foy-l'Argentière. Ils ne sont pas exhaustifs. Nous vous conseillons de bien vous renseigner avant tous travaux, de plus, il y a des délais à respecter. Le non-respect de la demande et de l'obtention de ces autorisations vous expose à de graves poursuites.

Philippe GARNIER
Maire



Taxe foncière

La Mairie vous informe : explications taxe foncière et informations pratiques pour les propriétaires

Taxe foncière nouvelle formule depuis 2021

Vous êtes mensualisé ou vous venez d'honorer le paiement des taxes foncières pour l'année 2024. C'est l'occasion de faire un point sur cette contribution qui permet de faire fonctionner notre

commune. Voici des informations pour anticiper les paiements à venir et/ou bénéficier des exonérations.

La taxe foncière est un impôt local, **le seul impôt local**, qui concerne **uniquement les propriétaires de biens immobiliers**. Elle doit être payée une fois par an et concerne divers types de biens, tels que les locaux d'habitation, les locaux professionnels, les parkings, les terrains et même les bateaux aménagés. Elle finance les structures et services du "bloc communal", c'est-à-dire la commune, mais aussi la Communauté de Communes, les syndicats, la Chambre d'Agriculture et la gestion des milieux naturels liés à l'eau. Depuis 2021, elle ne finance plus les Départements ni les Régions.

Comment se calcule la taxe foncière ? A-t-elle augmenté ?

La taxe foncière de chaque structure est calculée sur la base de la "valeur locative cadastrale du bien", qui représente son loyer annuel théorique en 1970. Elle est déterminée par l'administration fiscale et dépend de la surface de votre bien, y compris les éléments secondaires comme les garages, les jardins, etc.

On détermine une "surface pondérée", multipliée par un "loyer théorique" pour obtenir la "valeur locative cadastrale du bien". Ensuite, chaque collectivité applique un taux de taxe foncière sur cette valeur locative cadastrale afin de déterminer la taxe. Toutes les taxes foncières de chaque institution sont additionnées sur la même feuille d'impôt.

Ce qu'il faut savoir :

- **Surface pondérée** : la surface brute du logement à laquelle sont ajoutés des m² supplémentaires en fonction des coefficients d'entretien, de la situation, ainsi que des éléments de confort (eau courante, gaz, électricité, etc).
- **Tarif au m² d'évaluation du local de référence** : cette valeur n'a rien à voir avec le marché locatif actuel, c'est une valeur de référence déterminée en 1970 et en comparaison d'un ou plusieurs biens

similaires situés dans la même commune. Elle est discutée dans le cadre d'une commission de concertation au niveau de la commune (CCID). Pour ma part, je considère que ces bases cadastrales sont totalement obsolètes (elles datent de plus de 50 ans) et contribuent à une forme d'iniquité. Mais je ne suis pas député et je ne peux pas changer les choses, malheureusement. **Est-ce que votre député est à votre écoute à ce sujet ?**

Exemple de calcul

Prenons l'exemple d'une maison avec les données suivantes :

- Superficie : 100 m²
- Tarif au m² d'évaluation du local de référence : 144 €
- Coefficient d'entretien : 1,00
- Coefficient de situation : 0,00
- Correctif d'ascenseur : 0,00
- Éléments de confort : eau courante (+4 m²), électricité (+2 m²)

Calcul :

Surface pondérée :

Surface brute : 100 m²

Ajout des éléments de confort : 100 m² + 4 m² + 2 m² + 2 m² = 108 m²

Application des coefficients : 108 m² x 1,00 (entretien) x 1,00 (situation) = 108 m²

Valeur locative cadastrale annuelle :

108 m² x 144 € = 15 552 €

Valeur locative cadastrale à prendre en compte : chaque année, l'État revalorise la valeur locative cadastrale par un taux national (en 2024 : 3,9% pour la base de la taxe foncière sur les propriétés bâties).

Taux d'imposition

Chaque collectivité ou service (commune, communauté, intercommunalité, ordures ménagères, GEMAPI - lutte contre les inondations) applique un taux de taxe à la valeur locative cadastrale pour déterminer sa taxe foncière. La feuille d'impôts additionne toutes ces taxes foncières et détermine le montant total de l'impôt à payer, après avoir ajouté la somme de 65 € pour frais de gestion.

Les exonérations

Certaines catégories de propriétaires peuvent bénéficier d'exonérations de taxe foncière. Cela inclut les titulaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA), les personnes handicapées, ainsi que les personnes âgées de plus de 75 ans sous condition de ressources, pour leur résidence principale. Ces exonérations peuvent également s'appliquer aux habitations secondaires dans certains cas. Avant d'incriminer votre municipalité d'avoir augmenté vos impôts, prenez le temps de vérifier en détail votre feuille d'impôt. À Meys, nous avons beaucoup d'investissements, nous essayons d'apporter de nombreux services à notre population, et pourtant, depuis 2014 l'État diminue drastiquement ses aides sur nos dépenses de fonctionnement (Dotation Globale de Fonctionnement). Aujourd'hui il est même question de baisser nos remboursements de TVA de 2 points, d'augmenter inconsiderablement nos cotisations patronales sur nos coûts de personnel, et d'autres chausse-trapes inavouées.

Pourtant, si vous analysez votre feuille d'impôt de la taxe foncière, vous vous apercevrez que nos augmentations de taux communal sont minimes.

Je reconnais que la suppression de la taxe d'habitation par notre cher Président de la République a pu bénéficier aux locataires, mais il les a ainsi déconnectés de toutes implications pour notre commune et a aussi reporté la charge des impôts locaux sur les propriétaires de biens immobiliers, alors qu'ils ont économisé pendant des années pour être enfin propriétaires de leurs biens.

Je reste disponible pour éplucher votre document de demande de paiement de la taxe foncière, si vous avez besoin d'explications.

Philippe GARNIER
Maire

Liste des associations de Meys

ACTIVITÉ GYM SENIORS (non-associatif)	BONNIER Perrine - 07 62 54 23 44	82, allée du Soleil Levant 69610 Grézieu-le-Marché pebbonnier@gmail.com
AUVERGNATS DE MEYS	CLEMENCON Marie-Noëlle - 06 78 07 31 70	bernard.clemencon@dbmail.com
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE non-associatif)	LARUE Marie-Françoise - 04 74 26 60 51	80, rue de l'Église - 69610 Meys bibliotheque.meyss@cc-mdl.fr - mflarue@orange.fr
CANTINE LES P'TITS MARMITONS	BESSON Audrey - 06 27 32 53 34	140, chemin de la Scierie - 69610 Meys cantinemeyss@gmail.com
CHASSE COMMUNALE	PONCET Richard - 06 47 73 94 45	8, lot. Les Sources Sud - 69610 Meys ritch42@hotmail.com
CHASSE DU SORLIN	MAUVERNAY Philippe - 06 45 10 98 62	362, chemin de Lajay - 69610 Meys philippemauvernay@orange.fr
CLUB DE L'AMITIÉ	JASSERAND Laurence - 06 04 47 49 80	4, place Ronde - 69610 Meys jasserandm@gmail.com
COMITÉ DE LA BATTEUSE	VENET Lucien - 04 74 26 62 04	4021, route de Lyon - 69610 Meys venetlucien@yahoo.fr
FNACA et ANCIENS COMBATTANTS	VENET Bernard - 04 78 48 48 11	69610 Grézieu-le-Marché bernard.venet0795@orange.fr
FOOTBALL CLUB MEYS GRÉZIEU (FCMG)	MONNOT Jocelyn - 06 66 31 25 25	165, chemin de la Gare - 69610 Meys 560530@laurafoot.net
HISTOIRE ET PATRIMOINE	BESSON Daniel - 04 78 44 14 01	Chemin de la Côte Champier - 69440 Mornant dan.besson@free.fr
HORS TENSION	MIFSUD Eva - 06 50 80 93 96	3, place Mangini - 69610 Meys contact@eva-mifsud.com
LES CO'MEYS'DIENS	DEPIERRE Catherine - 04 74 26 64 35	2, place Mangini - 69610 Meys lescomeysdiens69610@gmail.com
MEYSRISTÈME	NÉEL Gauthier - 06 49 51 00 60	meysristeme@gmail.com
ASSOCIATION PAROISSIALE	VERISSEL Simone - 09 86 71 60 31	10, rue de Renard - 69610 Meys verisselpaul@yahoo.fr
ASSOCIATION POPOPE	TEYSSIER Tony - 06 67 96 37 79	1380, chemin du Granjon - 69610 Meys lafoliedescouleurs@outlook.fr - tony.teyssier@hotmail.fr
SOCIÉTÉ DE PÊCHE AAPPMA	BERGER Christian - 04 74 26 60 51 06 64 10 47 72 - 04 74 26 61 81	Plambœuf - 8, route de St-Genis - 69610 Ste-Foy-l'Argentière lesamisdelahautebrenne@gmail.com
SOCIÉTÉ DE PÊCHE représentant de Meys	MAUVERNAY Jean-Paul - 06 64 10 47 72	14, lot. Les Sources Nord - 69610 Meys jean.mauvernay@sfr.fr
SOU DES ÉCOLES	CLOYE Jérémy - 06 78 58 30 49	405, chemin du Cougny - 69610 Meys soudesecolesmeyss@gmail.com
SYNDICAT AGRICOLE	GIRAUD Frédéric - 06 26 55 39 25	230, chemin de la Serre - 69610 Meys

Association de la cantine Les P'tits Marmitons

Qui s'occupe de nos enfants ?

Présentation de l'équipe des cantinières

Les cantinières sont Emmanuelle, Odile et Gaëlle qui assurent le service avec un effectif important et des enfants de classe de maternelle nombreux. Ces derniers demandent beaucoup d'aide et d'attention. Les cantinières sont épaulées par le bureau pour la gestion des services. Elles peuvent également bénéficier de temps de présence de certains bénévoles que l'on remercie vivement pour leur aide.



Pot de rentrée : le 5 septembre 2024

- Temps du recrutement pour un nouveau bureau
- Échange d'informations (inscriptions, ROPACH, fournisseur, bilan financier...)
- Convivialité
- Rencontre avec le Sou des Écoles, association parents d'élèves

Changement de fournisseur

Nous remercions l'ancien fournisseur des repas "l'Atelier du cuisinier" qui a



assuré cette fonction pendant plusieurs années. Pour des raisons financières notamment, un nouveau fournisseur est en place depuis la rentrée 2024 : API Restauration <https://www.api-restauration.com/le-groupe-api/>. Les premiers retours des enfants sont très positifs ce qui est encourageant pour la suite de la collaboration.

permettent aux enfants d'apprécier ce moment spécial. Mention spéciale aux mamans "rennes" qui assurent pour la réussite de cette belle journée !

Qui compose le bureau ?

Pourquoi pas vous ?
Le bureau actuel est :
Présidente : Audrey
Trésorière : Aurélie
Secrétaire : Andréa
Référénte service : Claire
Capitaines choucroute : Marina et Lydie
Capitaines du repas de fin d'année : Lydie et Claire
Membres actifs : Clémentine, Angélique, Amélie et Noémie.
Nous restons à votre disposition pour intégrer l'équipe, donnez de votre temps pour que les repas de nos enfants restent un moment de plaisir partagé pour tous !

Manifestations

- Vente de choucroute à emporter qui a eu lieu le samedi 12 octobre 2024
Nous remercions tous les Meyssards qui ont, comme chaque année, répondu présents pour déguster la choucroute. Merci aux parents pour leur aide pour la préparation, la distribution et la livraison. Les enfants de l'école contribuent également à la réussite de cette opération avec leur vente de tickets.
- Repas de fin d'année le jeudi 19 décembre 2024

Le repas de fin d'année permet d'avoir une belle décoration, des animations, et un menu spécial "fête". Un grand merci aux parents bénévoles qui



Sou des Écoles

C'est qui, c'est quoi ?

Ce sont des parents d'élèves bénévoles qui ont la volonté de donner un peu de leur temps pour organiser des événements dans le but de récolter de l'argent pour les élèves de l'école de Meys. Cet argent sert à **financer des sorties scolaires, des classes découvertes et des activités proposées par les enseignants, ainsi que du matériel et des jeux pour l'école**, pour le plus grand bonheur des élèves.

Grâce à cette association, les enfants du village ont pu, l'an dernier, **découvrir le processus de création d'une vraie bande dessinée**, avec la guidance d'un dessinateur professionnel qui est venu dans les classes et qui les a aidés à créer leur propre BD ! Ils ont également pu **découvrir les merveilles de la nature lors des sorties au Jardin de Cocagne et au Planétarium**.

À l'approche de Noël, les élèves ont la joie de **rencontrer le Père Noël** qui vient les voir à la salle des fêtes pour une petite distribution de **cadeaux** lors du **repas de Noël** de la cantine scolaire !



Au printemps, les petits comme les grands ont pu faire la fête en costume lors de la **soirée carnaval** de l'école, dans la bonne humeur et en musique ! Il y a bien sûr la tant attendue **kermesse de fin d'année** scolaire, avec ses jeux, ses animations et surtout quel bonheur de voir les enfants jouer ensemble... C'est également une super occasion pour les adultes (parents d'élèves, grands-parents



etc) de se rencontrer et de partager un repas ou un verre ! Chaque année, début novembre, la célèbre **Marche des Meysanges** rassemble également la foule venue de Meys et d'ailleurs, pour cet événement dynamique

qui est aussi l'occasion de découvrir ou redécouvrir notre belle campagne et ses paysages authentiques. Tout cela a été possible grâce à : Jérémy CLOYE (Président du Sou), Guillaume DENIS (Vice-président), Claudine TARDY (Secrétaire), Amélie LEFEVRE (Vice-secrétaire), Maryline FONTANIERE (Trésorière), Emilie POMPEI (Vice-trésorière)

et les autres membres : Mickaël MURIGNEUX, Christelle BAPTISTA, Harmonie DELVAL, Maryline BLEIN, Emilie LORNAGE, Lucie KAULFUSS, Gaëlle et Cyril BERTHOLON, Nathalie MINY-LAGOU, Pauliana BAUNIN).

L'aventure du Sou continue et nous remercions chaleureusement les anciens membres qui ont pendant des années donné de leur temps, de leur énergie, et de leur bonne humeur : Stéphanie RIVOLLIER, Julia BASTION, Virginie PRALAS et Vanessa RAGEY.

Mais c'est aussi grâce à toutes les bonnes volontés, parents, grands-parents, voisins, amis... celles et ceux qui ont aidé en montant du matériel pour la kermesse, en emmenant un gâteau, en tenant un relais lors de la Marche des Meysanges etc. Il est essentiel que les bénévoles du Sou puissent compter sur vous tous pour la bonne tenue des grands événements qui ponctuent la vie scolaire de nos enfants et la rendent plus belle !

Vous aussi vous voulez rejoindre la sympathique équipe du Sou ? Nous serons ravis de vous accueillir ! Les élèves de notre jolie école vous disent **MERCI** !

Nathalie MINY-LAGOU
pour le Sou des Écoles

Meysristème

L'année 2024 de la Maison des Jeunes fut encore une belle année, dans la lignée des précédentes. Les activités mises en place ont rencontré un grand succès grâce à vous.

L'année a démarré par la **sortie ski** en collaboration avec la Maison des Jeunes de Grézieu-le-Marché, tous les participants ont pu profiter des belles pistes ensoleillées de la station des 7 Laux.

Le 17 mars s'est déroulée notre traditionnelle **soupe aux choux**. Pour la première fois elle s'est passée à la salle polyvalente, ce fut une réussite sur le plan logistique, elle se passera au même endroit en 2025. Elle a une nouvelle fois régala le palais des Meysards avec plus de 330 repas vendus ! **Elle est fixée au dimanche 16 mars pour 2025.**



Au début du joli mois de mai, la Maison des Jeunes a pu organiser pour la troisième année consécutive le **concours de pétanque** au stade de la Madone. 76 doublettes ont pu se challenger jusqu'à tard dans la nuit malgré une météo légèrement capricieuse. Il devrait se dérouler le vendredi 16 mai cette année.

L'**activité de cross-training** a également repris les mardis soir à l'initiative de S. RIVOLLIER accompagnée par l'association, elle réunit une vingtaine de sportives.

Nous avons décidé d'arrêter la vente de sapins cette année.

Pour l'année 2025, nous comptons **33 adhérents** notamment grâce à une nouvelle génération qui n'a pas hésité à



pousser la porte du local. Nous avons également un nouveau conseil d'administration.

Notre nouveau bureau :

Président : Gauthier

Vice-président : Antoine

Secrétaire : Ilona

Vice-secrétaire : Célia

Trésorière : Anabelle

Vice-trésorière : Clara

Bonne année 2025.



Piscine Plage®
VINCENT CASSAGNES
Paysages

65, impasse des Grandes Terres - ZA Bellevue
69610 SOUZY
04 74 26 51 09
www.paysages-vincent-cassagnes.fr



SARL SEON Joël
Economiste de la construction

135, place du Château
69610 Ste-Foy-l'Argentière

Assistance, conseils et maîtrise d'œuvre
envers les particuliers, les entreprises et les
collectivités locales pour tout projet de neuf
et de réhabilitation de l'existant
Tél. 04 78 35 27 24
Mail : seon.eco@orange.fr



Alain Néel
Menuiserie

300 Rue Félix Faure
69610 MEYS
06 64 19 00 85

Les Auvergnats de Meys

Cette année nous avons réalisé **24 sorties dans les EHPAD de la Loire et du Rhône** : Andrézieux, St-Marcellin-en-Forez, Grézieu-la-Varenne, La Mulatière et bien d'autres encore.

Cette activité débordante nous oblige à rechercher des danseurs et danseuses. Faites-le savoir autour de vous et n'hésitez pas à vous faire connaître. Nous répétons chaque mardi de 19h à 21h à la salle du foot de Meys. Renseignements auprès de Marie-Noëlle CLÉMENÇON, présidente au 06 78 07 31 70 (si on ne vous répond pas, laissez un message).



Nous ne manquerons pas d'avoir une pensée pour notre amie et ancienne présidente Odile PONTONIER qui nous a quittés cet été.

Les Co'Meys'diens

Au printemps dernier, la troupe avait décidé d'ajourner les représentations, n'étant pas en mesure de les assurer dans les meilleures conditions aux dates prévues.

Pas question, pour autant, de priver les mini Co'Meys'diens de monter sur les planches pour régaler un petit nombre de spectateurs lors d'une **soirée privée le 19 avril 2024** où parents et amis proches avaient été conviés. Ils avaient préparé des scénettes et de petits sketches dé-sopilants lors de la saison 2023-2024 sous l'encadrement de Sylvia BESSON et de Frédérique GIRAUDON.

C'est avec joie que nous avons pu à notre tour occuper la scène au mois de novembre, pour votre plus grand plaisir !

L'héritage presque parfait de Jeannine en a fait rêver plus d'une... !

Si l'envie de monter sur les planches vous démange vous aussi, si vous recherchez la gloire et les vivats du public en délire, venez nous rencontrer ! Les ateliers théâtre se tiennent à la salle des associations **le mardi à 20h30 pour les adultes et le mercredi à 18h pour les enfants**.

La saison 2023-2024 vient à peine de se clôturer avec les représentations que la



troupe est déjà en pleine réflexion sur le spectacle du printemps 2025 !
Les membres de la troupe, qui s'agrandit chaque année, vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2025 !

POUR INFO

Départs de la commune

Les personnes quittant la commune sont priées de se signaler en Mairie avant leur déménagement. Ceci nous permet de les retirer des listes de facturation des ordures ménagères, **afin d'éviter des relances, des mises au contentieux et des poursuites intempestives**. Pensez également à vous désinscrire des listes électorales.

CES CONSIGNES SONT RAREMENT RESPECTÉES ET SONT EN VOTRE DÉFAVEUR.

Merci

Le Maire

L'Activité Physique Adaptée continue à Meys !

Nous sommes heureux, la Mairie et moi-même de vous annoncer la poursuite du créneau d'activité physique adaptée (APA). Cette activité est dédiée à **tous ceux qui souhaitent maintenir ou améliorer leur forme physique, quel que soit leur âge ou leur condition**.

Les cours ont lieu chaque **mardi de 9h à 10h**, dans la salle des fêtes municipale côté bar. En 2025, ce sera à la Maison des Associations.

Je suis diplômée en APA, les séances sont conçues pour répondre aux besoins spécifiques de chacun. Que vous

souffriez de douleurs chroniques, d'une pathologie, ou que vous recherchiez simplement une activité douce et bénéfique, ces cours sont là pour vous !

Les exercices seront adaptés aux capacités de chacun, tout en favorisant la mobilité, le renforcement musculaire, l'équilibre et la souplesse, le tout dans une ambiance conviviale.

Venez prendre soin de vous et profiter d'un moment de bien-être dans la bonne humeur !



Les inscriptions sont faites directement au 07 62 54 23 44.

Au plaisir de vous rencontrer,

Perrine BONNIER

Paroisse Ste-Thérèse de l'Enfant Jésus des Hauts du Lyonnais

Notre clocher de Meys

Curé : Guy OLLAGNIER

Prêtres auxiliaires : Père Raymond THOLLOT, Père André SEYTRE

Notre village fait partie de la paroisse Ste-Thérèse de l'Enfant Jésus des Hauts du Lyonnais qui compte **14 clochers**.

Pour l'instant, nous avons une messe le 4^e dimanche de chaque mois. À partir de 2025, il va y avoir du changement mais il est trop tôt pour vous donner les informations car rien n'est défini.

Cette année, le 15 août, nous avons fêté Marie à la chapelle du Haut avec une assemblée nombreuse. Merci au Père Raymond THOLLOT pour cette belle messe, qui a été suivie du verre de l'amitié.

- **Info catéchèse** : pour tous renseignements, s'adresser à la responsable de la catéchèse des enfants de 7 à 12 ans, Christiane MARTIN au 07 60 44 98 07, ou sur le village à Simone VERISSEL au 09 86 71 60 31.
- **Pour les honoraires de messe** : s'adresser à Agnès BOINON au 06 84 80 39 41.
- **Pour tous renseignements concernant les mariages et les baptêmes** : s'adresser au secrétariat de la Paroisse aux heures d'ouverture au 04 78 48 61 20.
- **En cas de décès** : contacter directement les pompes funèbres qui feront elles-mêmes le nécessaire auprès de la Paroisse.

Merci à toutes celles et ceux qui œuvrent, souvent dans l'ombre, pour différentes tâches ou événements et qui font que notre clocher continue de fonctionner.

Merci également à la municipalité, pour l'attention qu'elle apporte à l'entretien de notre église. La sacristie s'est dotée d'une belle et solide porte.

Que cette nouvelle année vous apporte santé, joie et bonheur à tous.

Belle et bonne année 2025.

Pour l'équipe relais, Simone VERISSEL.

Info : 15 août 2025 : messe à la chapelle du Haut

04 74 70 51 24

St Laurent de Chamousset

Votre partenaire technique

25 Impasse des Artisans
69610 SOUZY
Tél. 04 74 70 04 27
www.thivillier-sarl.com

Courants Forts et Faibles
Climatisation – Aérothermie

Z.I. Montalègre – Rue Claude Brosse
42140 CHAZELLES SUR LYON
Tél. 04 77 54 93 78
Mail : contact@noally.fr

Histoire et Patrimoine de Meys

Le hasard a voulu qu'en cette année très pluvieuse, notre association organise ses activités autour de l'eau !... En effet, à la suite de notre assemblée générale du 12 mars dernier, Bernard CHAVEROT, Président du Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY) a fait une **conférence** (toujours ouverte à tout public...) très intéressante intitulée : **L'eau, un bien précieux aujourd'hui**. Il a développé son propos en partant du plus général, l'eau sur la terre, le cycle de l'eau... pour arriver à l'adduction de l'eau dans les Monts du Lyonnais dans les années 50, suite à la création du Syndicat des Eaux en 1948. Actuellement, 75 communes sont desservies par le réseau dont l'eau est puisée dans la nappe phréatique du Rhône à Grigny, soit 80 000 habitants.

Nous avons également participé aux **Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins** le 23 juin dont le thème était : **L'eau, utile à tous**, avec l'organisation d'une **randonnée** permettant de visiter puits, mares, retenues collinaires, dont bien entendu, le célèbre puits de la Motte et l'ensemble de Mézet. Augustin ALVERGNAS nous a présenté la retenue collinaire du Reynard et Jean-Paul MAUVERNAY, l'étang de pêche Varagnat. Nous avons également réalisé un panneau d'exposition sur de nombreux



Un étang de loisir



Tableau des mariniers

points d'eau de la commune, présenté à la salle du foot à la Gare et que nous avons aussi proposé aux visiteurs de la fête de la Batteuse. Une **sortie** a été organisée pour les adhérents de notre association et ceux de l'association PHIAAC de Chazelles, le 27 avril **en Ardèche** ; elle nous a permis de visiter des lieux peu connus mais passionnants : le **musée des**

mariniers et de la batellerie du Rhône à Serrières ainsi que le **musée du parchemin à Annonay** associé à une des dernières parchemineries de France.



Les randonneurs des JPPM



Augustin expliquant la retenue

Dans notre revue **Le Petit Furet**, nous avons retracé cette année l'histoire centenaire de la distillerie NALIN, celle du CAT, devenu ESAT et celle des premiers seigneurs de Meys. Dans le dernier numéro de l'année, nous parlerons de l'eau à Meys.

Rappelons que vous pouvez retrouver la revue à la bibliothèque de Meys ou vous



Parcheminerie et musée Dumas

abonner en vous adressant à Laurence JASSERAND ou à Bernadette TISSEUR.



Un puits coquet

Vous pouvez aussi prendre contact par l'intermédiaire du site de l'association : <https://lemeysard.wordpress.com>.

Daniel BESSON

POUR INFO

Avis aux associations

L'affichage "sauvage" est interdit. **Pour les associations de Meys**, il est admis que celles-ci annoncent leurs manifestations avec des pancartes en bord de route, sans demander d'autorisation, à condition de respecter quelques consignes :

- Les pancartes doivent être d'un format de type A3 minimum.
- Les lettres écrites sur les pancartes doivent être suffisamment grandes pour être lues depuis un véhicule en mouvement sans que celui-ci ne soit obligé de ralentir.
- Les pancartes doivent être correctes et l'écriture propre (pas de bâche plastique, écriture bâton obligatoire, pas de peinture à main levée...) comme on peut le voir parfois.
- Elles seront posées sur le domaine communal, sauf accord du propriétaire du terrain (ce qui ne dispense pas de faire la demande en Mairie, même le long des routes départementales).
- Elles seront retirées le lendemain de la manifestation.

Les pancartes ne respectant pas ces dispositions et les affichages "sauvages" seront retirés par les services municipaux. Les pancartes des associations des communes extérieures devront faire l'objet d'une demande d'autorisation en Mairie, sinon elles seront également retirées.

Par correction vis-à-vis de nos voisins, **les associations meysardes doivent demander l'autorisation aux Mairies des communes voisines sur lesquelles elles souhaitent implanter leurs annonces.**

Il faut savoir que, suite aux plaintes d'associations nationales de protection de l'environnement, l'État a durci sa position. Les enseignes et pré-enseignes au bord des routes sont interdites, sauf certaines dérogations, pour les professionnels. Alors, tant que nous avons la liberté d'annoncer nos manifestations, montrons l'exemple et respectons les efforts de chacun pour embellir notre commune.

175, impasse des Grandes Terres
Zone d'activités de Bellevue
69610 SOUZY
Tél 04 78 48 61 12
contact@societecourbiere.fr

chauffage toutes énergies
bois - gaz - solaire
géothermie/pompe à chaleur
climatisation - plomberie
électricité générale

69850 Duerne - Tél : 04 78 48 62 59
contact@etsbeniere.fr

FNACA

Une belle cérémonie du 11 novembre
Comme chaque année, les communes de Meys, Grézieu-le-Marché, Aveize et Duerne ont uni leurs efforts pour organiser les commémorations du 11 novembre empreintes de respect et de recueils.

À Meys, en présence des élus locaux, des représentants de la FNACA et de nombreux habitants, la cérémonie s'est déroulée au monument aux morts. Après le **dépôt de gerbes** en mémoire des soldats tombés pour la France, quelques enfants volontaires de Meys ont offert un moment émouvant en chantant **La Marseillaise**, rappelant l'importance de transmettre les valeurs de mémoire et de citoyenneté aux plus jeunes. Dommage que l'école ne se mobilise pas : c'est très important pour la mémoire collective et la paix dans le monde.

Cette journée a permis, une fois de plus, de réaffirmer notre attachement au devoir de mémoire et à la paix.

La FNACA remercie chaleureusement tous les participants pour leur présence et leur engagement.



POUR INFO

Propriétaires de chiens

Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants.

Toutefois, **les déjections de votre chien sont autorisées dans les caniveaux à condition que ceux-ci ne se trouvent pas à l'intérieur d'un passage pour piétons et que les déjections soient par la suite ramassées.** Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires. Elles sont également impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts.

Par ailleurs, les excréments de chien favorisent la prolifération des microbes et augmente les risques de chutes.

De plus, les agents communaux ne sont pas là pour ramasser les excréments de vos animaux. **D'ailleurs ils ne peuvent plus entretenir et passer le rototonde sur certains espaces publics qui sont régulièrement utilisés comme espaces de toilettes pour chiens**, vous comprendrez aisément pourquoi, et cela au détriment des usagers de ces espaces de détente.

Pour un propriétaire de chien qui se respecte, le ramassage des déjections de son animal doit être un réflexe. Il ne doit pas le faire par crainte de l'amende, mais tout simplement par civisme. En outre, un passant peut malencontreusement glisser sur la crotte d'un chien et se faire mal. Dans ce cas, la responsabilité civile du propriétaire de l'animal est engagée. C'est pour cela que **la commune met à votre disposition des sacs à crottes à venir récupérer, gratuitement, en Mairie.** Merci aux propriétaires de chiens de venir les chercher, un petit sac en toile vous permettant de vous promener avec votre animal et vos sacs de propreté vous seront remis gracieusement lors de votre 1^{re} visite pour récupérer vos sacs à crottes.

Certaines personnes insistent à faire crotter leurs chiens au pied des arbres communaux. C'est insupportable !

Philippe GARNIER et Richard GRAEL, Maire et 1^{er} adjoint



Club de l'Amitié

Dès le 2 janvier, nous nous sommes retrouvés pour échanger les **vœux** habituels et c'était reparti pour la nouvelle année. Chacun a retrouvé son activité, ses jeux, son papotage.

Le 31 janvier, le traditionnel **concours de belote** a remporté un succès, quelques personnes ont même fait "chou blanc", ce qui, grâce à tous les joueurs, a permis de vous offrir un spectacle en septembre.

Un grand MERCI particulier à tous les bénévoles disponibles et efficaces présents cet après-midi-là !

Bugnes, crêpes préparées par nos jeunes joueurs d'échecs ont été fort appréciées et encore meilleures d'avoir été partagées ensemble.

Les **repas dans les restaurants de Meys et un en extérieur** ont été honorés pendant l'année.



Des **ateliers floraux** ont été proposés merci Thérèse !



Gilles a proposé une nouvelle fois l'initiation aux **échecs** : 4 nouveaux joueurs, qui ne connaissaient absolument pas le jeu en septembre, se sont lancés, et dès janvier, ils pourront rejoindre le groupe de plus de 20



joueurs. De plus, cette année, M. Murat EREL a accepté de proposer un moment de perfectionnement. En 2024/25, nos joueurs ont accueilli pour une rencontre conviviale d'échecs, des joueurs du café associatif de St-Clément-les-Places et de l'Etai de St-Laurent. Enfin, mi-juin, belle ambiance aux Moissons pour un après-midi terrasse/échecs.

Serge et Bernard prévoient une **balade** un mardi sur deux en s'adaptant aux conditions du moment, y compris celles des bonhommes.

Le 2 juillet, nous avons retenu la salle pour le **repas partagé de fin d'année** qui a encore remporté un succès tant le midi que le soir !

Le club est resté ouvert jusqu'à la dernière semaine de juillet, le 3 septembre, on se retrouvait avec plaisir, de nouvelles personnes nous ont rejoints.

Le 26 septembre, un **spectacle**, "Angèle en goguette" a été offert aux adhérents du club mais aussi à tous les Meysards, une façon de remercier les uns et les autres après le succès du concours de belote, à la suite d'un sondage auprès des adhérents, une façon aussi de présenter le club de l'Amitié, son ouverture intergénérationnelle, ses activités. Un voyage sera programmé au printemps 2025.

Nous voici déjà à la fin de l'année, chaque mardi : belote, Scrabble, Skyjo, Cinq Rois..., marche un mardi sur deux, jeux d'échecs. Venez nous retrouver pour un moment de bavardage, d'échange, de jeux, de balade !

Nous avons une pensée pour les familles de nos adhérents qui ont traversé une épreuve cette année.

Bonne année à toutes et tous !

Le Club de l'Amitié



Football Club Meys-Grézieu (FCMG)

Chers lecteurs, voici le temps comme chaque année de faire le point sur la saison footballistique 2023-2024. Cette nouvelle année à la présidence du club aura été encore remplie de découvertes pour ma part, par l'organisation et la gestion de l'association. J'ai pu me plonger dans les rouages de la gestion d'un club de foot avec les lots d'avantages et d'inconvénients mais toujours avec autant de plaisir à côtoyer les membres de l'association, les bénévoles pour les manifestations, les joueurs et les supporters le dimanche. L'ensemble de ces éléments font que le club continue de bien vivre et l'investissement de chacun pour mettre les joueurs dans les meilleures conditions est apprécié de tous. Sur le plan sportif, concernant les catégories seniors, notre **équipe fanion**, suite à un changement d'entraîneur précoce dans la saison, a su se maintenir en D2 grâce à l'investissement de personnes bénévoles au club qui ont fait le pari de prendre en charge le groupe 1 avec l'aide de Mickaël PONCET sur les entraînements. Je remercie vivement Nicolas GRATALOUP (Coco) et Thibault VACHER (Thib) d'avoir constitué un binôme au pied levé suite à notre prise de décision de changement d'entraîneur. L'**équipe réserve**, quant à elle, aura eu une saison plutôt intéressante, évoluant

à un niveau de district D4. Nos jeunes joueurs coachés par Jean-Baptiste ont su rivaliser avec des équipes certainement plus expérimentées. Une équipe avec un effectif jeune et très large qui a nécessité un gros turn over afin de faire jouer l'intégralité des joueurs licenciés. J'en profite pour remercier Jean-Baptiste qui a mis fin à ses années d'entraîneur au terme de cette saison écoulée. Concernant l'**équipe loisirs**, c'était une saison toujours animée par l'envie de prendre du plaisir et se retrouver après les matchs pour de bons moments. Cette année, Dimitri et Franck ont pris en main l'équipe pour l'organisation des matchs avec grand succès malgré un manque d'effectif sur quelques rencontres. N'hésitez pas à nous rejoindre si le foot loisir vous intéresse, vous êtes les bienvenus. L'**école de foot** a été comme chaque année gérée par Mickaël PONCET (Michou) qui a eu à composer avec les différentes catégories de U7 à U17 avec l'accompagnement de plusieurs bénévoles pour les rencontres sportives du week-end. Petite nouveauté avec la mise en place d'une entente avec le club d'Anzieux sur la catégorie **U15**, dans le but de maintenir une continuité dans la formation de nos jeunes. Il était nécessaire de se rapprocher d'un club voisin. Une première saison très positive pour tout le monde : joueurs, éducateurs et

parents. Ce groupe U15 a réalisé un tournoi dans le sud de la France réunissant des joueurs de chaque club ; une belle réussite sportive et humaine. Je tiens à remercier tous les **bénévoles** qui ont donné de leur temps sur les différentes catégories de l'école de foot pour aider Michou et surtout s'occuper de vos enfants. Un grand merci à **Michou** pour les U7, **Joachim, Hugo** et **Eddy** pour les U9, **Cyprien, Hugo** et **Jean-Baptiste** pour les U11, **Léo** et **Baptiste** pour les U13, **Yani** et **Thomas** pour les U17. Leur présence et investissement tout au long de l'année ont été très appréciés au sein de l'association. Nous vous rappelons que nous organisons **7 manifestations tout au long de l'année** : tournois 1^{er} et 8 mai, bal, choucroute, matinée huîtres, concours de pétanque, poulet/riz. Qu'elle soit sportive ou festive, nous passons à chaque fois des moments de convivialité avec les gens du club mais pas uniquement. Ces manifestations réunissent également bon nombre de personnes du village qui ne sont pas forcément en lien avec le football et c'est avec un réel plaisir que nous les accueillons. Ces événements permettent de financer la saison footballistique afin de maintenir des prix de licences raisonnables pour tous. Avant de passer aux remerciements, je voulais vous faire part des différents

investissements réalisés cette année pour améliorer les infrastructures déjà en place. Sur la **commune de Meys**, le terrain a subi une belle remise au vert avec un entretien poussé par un décompactage, carottage, sablage et semis. Le renouvellement des cages de foot à 8 avec leurs filets a aussi été un investissement nécessaire sur ce terrain pour pouvoir recevoir des plateaux jeunes. Grézieu-le-Marché a vu la mise en place

de robots de tonte, un nouveau système d'arrosage et le changement des cages à 8. Ceux-ci sont nécessaires pour continuer à être attractif vis-à-vis des clubs voisins et sont des réponses alternatives au projet de terrain synthétique. Pour conclure, je remercie tous les membres du bureau, les bénévoles, les joueurs et les parents des jeunes de l'école de foot pour leurs accompagnements les week-ends et lors des

manifestations, les **Mairies de Meys** et Grézieu-le-Marché qui ont apporté leurs aides financières sur les différents investissements faits cette année et pour finir nos fidèles sponsors et mécènes qui nous soutiennent financièrement.

**SEUL ON VA VITE,
ENSEMBLE ON VA LOIN !**

Jocelyn MONNOT

Pompiers Haute-Rivoire / Meys

L'effectif des sapeurs-pompiers de Haute-Rivoire se porte à ce jour à **21 personnes dont 13 hommes et 8 femmes**. Les pompiers de Haute-Rivoire ont effectué 111 sorties d'engins au 26 octobre 2024 dont 44 sur la commune de Haute-Rivoire, 32 sur la commune de Meys et 35 sur diverses communes aux alentours. Afin d'apporter les meilleurs secours possibles à nos concitoyens, les sapeurs-pompiers de Haute-Rivoire recrutent tout au long de l'année. N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour de plus amples informations.

L'amicale organisera une **matinée "plat à emporter"** le **samedi 8 février 2025**, n'hésitez pas à prendre contact avec vos pompiers en début d'année. L'amicale a organisé son traditionnel **concours de boules lyonnaises** le dernier samedi de septembre, avec 12 quadrettes représentées. Nous vous remercions de votre accueil en fin d'année lors de notre passage des calendriers.

**L'ensemble des pompiers
de Haute-Rivoire**



POUR INFO

Nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants sont cordialement invités à **venir se faire connaître en Mairie**, afin de bénéficier de tous les services auxquels ils ont droit, et d'**éviter les erreurs de facturation des ordures ménagères en leur défaveur**. Ils pourront également s'inscrire sur les listes électorales afin de remplir leur devoir citoyen et récupérer toutes les informations sur la vie de la commune. Des sacs pour les ordures ménagères leur seront remis. **Pensez à le signaler à vos nouveaux voisins**, s'ils ne l'ont déjà fait. Merci.



Tuiles
Ste Foy
PRODUCTION
100 % LOCALE

AU RENDEZ-VOUS DE L'

EXCELLENCE

edilians.com

EDILIANES
Façonnons un avenir durable

St Laurent
de Chamousset

BML

Particuliers & Professionnels

Béton prêt à l'emploi

04 78 48 58 48

Matériaux de construction

04 78 48 68 57

www.betonalyon.fr

Société de chasse communale de Meys

La société de chasse communale de Meys se renouvelle et prépare son centenaire.

Après 20 années à la tête de la société de chasse communale, Hervé SÉON passe le relais à Richard PONCET. Nous remercions chaleureusement Hervé pour son engagement et son dévouement sans faille. Cette nouvelle présidence marque un tournant pour une association fondée en 1922, soit la plus ancienne de notre village.

Un nouveau bureau, une nouvelle dynamique

Aux côtés de Richard PONCET, le nouveau bureau est composé de :

- Joachim FAYOLLE : Vice-président
- Pascal GIRIN : Secrétaire
- Mickaël MURIGNEUX : Trésorier

Cette équipe dynamique est déterminée à poursuivre les actions menées par ses prédécesseurs tout en apportant un souffle nouveau.

100 ans de passion chasse

En 2022, la société de chasse aurait dû célébrer son centenaire. En raison de la crise sanitaire, cette célébration a été reportée. C'est donc avec un peu de retard que nous fêterons cet **anniversaire** exceptionnel cet été : le **5 juillet 2025**. De nombreuses surprises vous attendent !

Protection agricole, régulation des espèces et partage de la nature

La société de chasse joue un rôle essentiel dans la préservation de notre environnement, en régulant les ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts), populations de ragondins, renards et corneilles... Cette régulation est essentielle pour préserver l'équilibre naturel. Les chasseurs contribuent à protéger les cultures et à préserver la biodiversité et à limiter la propagation de maladies.

Une gestion cynégétique rigoureuse

La société de chasse de Meys applique les règles définies par la réglementation nationale et départementale. Nous mettons en œuvre des plans de gestion cynégétique adaptés à notre territoire, en tenant compte des spécificités de notre environnement et des espèces présentes.

Partager la nature avec tous

Une cohabitation harmonieuse entre chasseurs et autres usagers de la nature est nécessaire. La chasse est une activité qui se pratique dans un environnement naturel partagé. C'est pourquoi la communication et le respect mutuel sont au cœur de nos préoccupations.

- **Sécurité** : la formation à la sécurité est une priorité pour tous les chasseurs. Des mises à jour régulières sont organisées pour garantir le respect des règles



lors de chaque sortie de chasse. Nos membres sont sensibilisés aux règles de sécurité et portent des vêtements de haute visibilité pour être facilement repérables.

- **Communication** : la société de chasse reste à l'écoute pour échanger avec les habitants et répondre à leurs questions.
- **Visibilité des randonneurs** : il est important que les randonneurs soient visibles en portant des vêtements de couleurs vives, surtout pendant les périodes de chasse. Nous encourageons également les usagers de la nature à repérer les panneaux de signalisation et à informer les chasseurs de leur présence.



La chasse d'hier et d'aujourd'hui

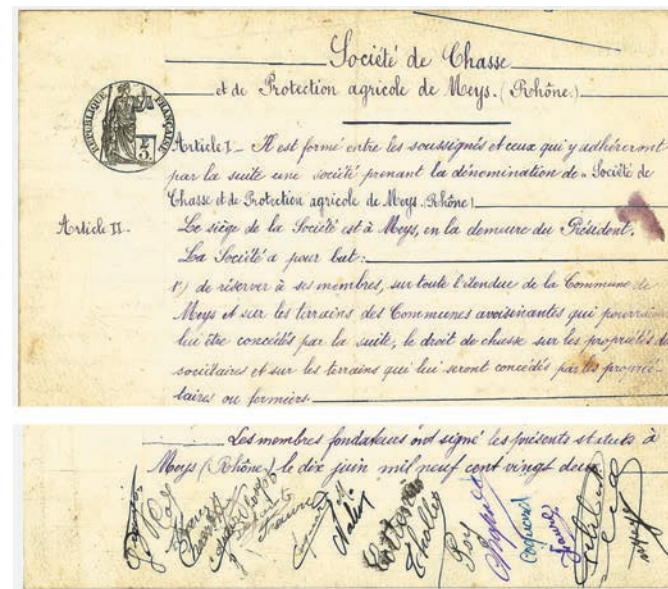
La chasse a beaucoup évolué depuis 1922. Les règles sont de plus en plus strictes et les pratiques se modernisent. La société de chasse de Meys s'adapte à ces évolutions tout en préservant les traditions. Nous accueillons avec plaisir deux nouveaux jeunes sociétaires, Alban et Yanis NALIN, qui apporteront un vent de fraîcheur à notre association.

Pour financer nos actions et soutenir nos projets, **un repas à emporter "saucisson vigneron" sera proposé au printemps 2025**. Ce sera l'occasion de vous retrouver et de déguster un plat traditionnel préparé par nos soins.

Pour toute information, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : chasse.communale.meys@gmail.com

Ensemble, préservons notre patrimoine naturel !

Le Président,
Richard PONCET
et le secrétaire,
Pascal GIRIN



Statuts de la chasse communale de Meys

POUR INFO

Arrêté municipal afin de prévenir les troubles engendrés par la divagation d'animaux sur la commune de Meys AR 2023-064

Le Maire de la Commune de Meys,
Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L 211-2 et 11,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et 2,
Vu la loi 99-5 du 6 janvier 1999 et l'arrêté du 27 avril 1999 relatifs aux chiens dangereux,
Considérant qu'il appartient de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes mesures relatives à la circulation des chiens et notamment d'interdire la divagation de ces animaux,

ARRÊTE

- ARTICLE 1** : Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices.
- ARTICLE 2** : Tout chien circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse c'est-à-dire relié physiquement à la personne qui en a la charge.
- ARTICLE 3** : Tout propriétaire ou détenteur de l'un des chiens classés dans les catégories chiens d'attaque ou chiens de défense et de garde est tenu d'en faire la déclaration

à la Mairie. Sur la voie publique, les chiens de ces deux catégories doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

ARTICLE 4 : Les chiens circulant sur la voie publique, même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier portant gravés, sur une plaque de métal, le nom et le domicile de leur propriétaire, ou identifiés par tout autre procédé agréé.

ARTICLE 5 : Tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié.

ARTICLE 6 : Les propriétaires ont le droit de saisir et de faire conduire à la fourrière les chiens que leurs maîtres laissent divaguer dans les champs, les récoltes et les bois.

ARTICLE 7 : Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils sont employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.

ARTICLE 8 : Lorsqu'un chien est réclamé par son propriétaire, ce dernier doit, préalablement

à la remise de l'animal, acquitter à la fourrière les frais de conduite, de nourriture et de garde conformément au tarif en vigueur dans cette fourrière, ainsi que les frais de capture et de transport engagés par la commune de Meys si nécessaire.

ARTICLE 9 : Tout propriétaire ou toute personne ayant à quelque titre que ce soit la charge des soins ou la garde d'un animal domestique ayant été en contact, soit par morsure ou par griffure, soit de tout autre manière, avec un animal reconnu enragé ou suspecté de l'être est tenu d'en faire déclaration à la Mairie.

ARTICLE 10 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 11 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet ou sous-préfet, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Symphorien-sur-Coise, chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Meys, le 19/05/2023
Le Maire, Philippe GARNIER

Denjean Serrurerie - Métallerie - Forge
Menuiserie Aluminium
Artisan du Métal
11, route d'Yzeron - 69850 Saint Martin en Haut
Tél. 04 78 48 61 42 - fax. 04 78 48 51 72 - email. contact@etsdenjean.com

BOUCHUT Hervé
105, Chemin de Matioche
69610 MEYS
bouchut.herve.tp@wanadoo.fr
06 84 18 35 90
04 74 26 65 80

TRAVAUX PUBLICS
Terrassements - VRD
Assainissement non collectif
Siret : 43253190300016 Code APE : 4312A
N° TVA intracommunautaire : FR46432531903

TRANSPORTS MATERIAUX
Vente au détail sur dépôt

Comité de la Batteuse

Chaque année, Monsieur le Maire vient nous faire un discours d'ouverture de la Fête de la Batteuse. Cette année, nous avons souhaité vous le partager dans le bulletin municipal.

« Chers amis, chers organisateurs, cher Président, chers bénévoles, chers visiteurs, Aujourd'hui, nous nous rassemblons pour célébrer une tradition qui nous unit et nous rappelle à tous nos racines : la Fête de la Batteuse de notre belle commune de Meys. C'est un moment précieux où nous honorons le travail très dur et acharné de nos ancêtres et où nous redonnons vie aux gestes de la moisson d'autrefois.

Je tiens tout d'abord à remercier chacun d'entre vous, bénévoles dévoués, qui avez consacré votre temps et votre énergie pour faire de cette fête un succès. Votre passion et votre engagement sont le cœur même de cet événement. Grâce à vous, nous pouvons transmettre notre patrimoine aux générations futures et rappeler à tous l'importance de l'agriculture et du travail collectif.

En tant que Maire, je suis toujours autant admiratif de tout l'engagement que vous mettez, et avez mis, depuis de nombreuses années pour la réussite de cette belle fête exceptionnelle. Exceptionnelle de par son authenticité. Exceptionnelle de par le nombre de personnes engagées pour son succès. Exceptionnelle de par sa longévité.

Merci également aux visiteurs. Vous nous honorez de votre présence et de l'intérêt que vous portez à notre fête.

Chers amis, ensemble, nous avons l'opportunité de revivre des moments authentiques, de partager des histoires et de créer des souvenirs inoubliables. Les démonstrations de fauchage, de battage, les chants, les danses, les attractions et les délices culinaires que nous partageons aujourd'hui sont autant de témoignages de notre culture et de notre identité.

Cette fête n'est pas seulement un hommage à nos traditions, mais aussi une

occasion de renforcer les liens qui nous unissent en tant que communauté. C'est un moment de convivialité, d'échanges et de partage, où chacun peut apporter sa pierre à l'édifice de notre belle commune.

Alors, profitons de cette journée pour célébrer notre histoire, notre culture et surtout, notre esprit communautaire. Merci encore à tous les bénévoles, aux paysans, aux artistes, au comité et à tous ceux qui contribuent à faire de cette fête un moment exceptionnel.

Ensemble, continuons à faire vivre notre patrimoine et à transmettre notre amour pour notre terre et notre culture. Que la Fête de la Batteuse soit une source d'inspiration pour nous tous et un symbole de notre solidarité.

Bonne fête à tous ! »

Philippe GARNIER
Maire de Meys



Cette année, notre fête a été encore une belle réussite, merci Monsieur le Maire pour ce beau discours dans l'émotion et le ressenti et qui nous fait beaucoup de bien.

Je vous souhaite à tous une très belle année 2025.

Pour le Comité
de la Batteuse
Lucien VENET



Contacts

- Farandole :
Andrée SEON
04 74 26 60 27
- Costumes :
Andrée SEON
04 74 26 60 27
- Chapiteaux :
Cécile MOULIN
04 74 26 61 92
- Buvette :
Franck MOULIN
06 70 06 91 22
- Parkings :
Elie NALIN
04 74 26 60 23
- Battage :
Jean-François GARIN
06 11 25 66 84
- Chorale de la batteuse :
Anne-Françoise GOMES
06 11 27 01 73
- Autre :
Lucien VENET
04 74 26 62 04

Rappels importants

- La **cafetière** est à réserver chez Brigitte BERTHOLON (04 74 26 61 02), gratuite pour les associations de la commune, une participation de 10 € est demandée aux particuliers.
- Les **chapiteaux** sont à réserver auprès de Cécile MOULIN. Ceux-ci sont gratuits pour les associations et loués 80 € pour les particuliers. Il appartient à chacun d'en prendre le plus grand soin.



POUR INFO

Prêt de tables et de bancs

Le comité de la Batteuse met gratuitement à disposition des habitants de Meys des tables et des bancs, en remerciement des aides que la population apporte lors de la Fête de la Batteuse. C'est la Mairie qui se charge, à titre gratuit, de la distribution de ces accessoires. Pour une bonne organisation de ce service, il faut passer en Mairie aux heures d'ouverture pour les réserver auprès de la secrétaire. Celle-ci vous fera un bon de retrait que vous donnerez à l'agent technique lors de la récupération du matériel. Le retrait s'effectue le vendredi à 11h précises au local de la batteuse et le retour du matériel le lundi à 16h au même endroit.

Il n'y aura pas de dérogation. Si vous n'êtes pas disponible à ces heures, merci de vous arranger avec vos voisins ou amis. Pour le bon fonctionnement de ce service, nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires de récupération et de restitution du matériel.



AAPPMA Les Amis de la Haute Brévenne

La saison de pêche 2024 a été marquée par des précipitations importantes, qui ont maintenu de bons niveaux d'eau dans nos cours d'eau, très favorables à la vie aquatique.

Pour bien commencer l'année et pour le plaisir de bon nombre de nos adhérents, nous avons pu organiser notre traditionnel "safari truites", qui s'est déroulé du **samedi 13 janvier au dimanche 3 mars** soit sur 8 week-ends. Nous avons déversé 200 kg de truites arc-en-ciel dans l'étang Poncet.

L'**ouverture** en 1^{re} catégorie s'est faite le **samedi 9 mars 2024**. Le jeudi 7 mars, nous avons réalisé un lâcher de 300 kg de truites : 165 kg dans la Brévenne, 55 kg dans la Thoranche, 50 kg dans l'étang Le Noyer à Haute-Rivoire, 30 kg dans l'étang de l'Argentière réservé aux enfants de moins de 12 ans (Carte Découverte - 12 ans).

Les prises furent nombreuses, y compris en **truites fario sauvages**, ce qui a ravi beaucoup de pêcheurs.



Du côté des plans d'eau, l'empoissonnement est important et le nombre de prises par les pêcheurs a été très correcte tout au long de la saison.

Pour l'empoissonnement de cette fin d'année, il sera lâché dans nos trois étangs des tanches, des gardons, des carpes et des brochets dans l'étang de Haute-Rivoire.

Comme pour l'étang Varagnat à Meys, deux **panneaux** explicatifs et très qualitatifs seront installés avant la fin de l'année près des étangs Le Noyer à Haute-Rivoire et de l'Argentière. Nous remercions chaleureusement la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et les municipalités pour leur aide financière apportée pour la réalisation et la pose de ces panneaux.

Cet été, nous avons réalisé la deuxième phase de **consolidation des berges de l'étang Varagnat**. Nous remercions la Fédération de Pêche du Rhône pour son soutien financier.

Concernant la vie de notre association, nous avons cette année **215 adhérents** ayant une carte annuelle, auxquels s'ajoutent 59 cartes à la journée. Nous pouvons souligner et remercier tout le travail réalisé par les bénévoles de notre AAPPMA pour rendre attractifs nos plans et cours d'eau. Parmi nos adhérents 2024, 20 cartes annuelles, dont 5 enfants de moins de 12 ans, plus 2 cartes journa-

lières concernent des habitants de Meys. Pour notre AAPPMA, la garderie est assurée par M. Pascal GUIBERT, notre garde-pêche assermenté. Réservez-lui le meilleur accueil lors des contrôles.

Pour faire le bilan de la saison et conformément à nos statuts, notre **Assemblée Générale Ordinaire** étant programmée généralement le 2^e vendredi de janvier, devrait se tenir le **vendredi 10 janvier 2025 à 19h** à la salle Ouest à Ste-Foy-l'Argentière.

Pour adhérer à notre AAPPMA ou renouveler votre carte de pêche pour la saison 2025, vous pouvez aller sur le site : <https://www.cartedepêche.fr/>, et ce, dès le 15 décembre 2024. Vous pouvez également vous rendre au Bar du Centre Chez Jeanine à Ste-Foy-l'Argentière.

Le **safari truites 2025**, réservé exclusivement aux pêcheurs prenant leur carte à notre AAPPMA, aura lieu du **samedi 11 janvier au dimanche 2 mars 2025** soit sur 8 week-ends. Nous effectuerons 2 lâchers de 100 kg de truites chacun.

Vous pourrez retrouver toutes les informations utiles sur notre site internet <http://www.aappma-ste-foy.fr/> Bonne fin de saison à toutes et à tous. À très bientôt au bord de l'eau.

Les membres du Bureau



Bibliothèque municipale

2024 a vu le **renouvellement de l'équipe de bénévoles** : certains départs, notamment Nila, bien présente mais qui part faire ses études à Lyon donc moins disponible, et de nouvelles arrivées (donc rajeunissement).

Gaëlle GOYET, salariée pour 4 heures par semaine tous les lundis, nous permet d'avoir un soutien professionnel ainsi qu'un suivi de nos activités. Elle propose aussi des animations aux classes de l'école qui viennent deux fois par période inter vacances, ce qui est un vrai plus de la bibliothèque au service de l'école.

Nous avons pu animer un **lundi vacances en octobre** : un escape game au pays de Cornebidouille la sorcière. Les enfants devaient résoudre des énigmes en cherchant des indices dans toute la bibliothèque pour éviter que Cornebidouille les ratatouille !

En juin, Eva a accueilli le **RAM** (Relais Assistantes Maternelles) et animé, conté, chanté sur le thème de la mer.



Avec le **réseau Com'MonLy**, nous participons au **prix des lecteurs** : cette année, le Prix des adultes était autour

de la littérature scandinave (le lauréat est Stöld de Ann-Helén LAESTADIUS), une belle histoire de traditions laponnes et de rennes.

Dans ce cadre, nous avons accueilli un **concert de la chorale** (Cécile PIEPLU, chef de chœur) un samedi matin de décembre. Elle nous a régales de chants scandinaves.



Pour 2025, ce sera le **prix des P'tits D'Monts** en partenariat avec les écoles. Le réseau est toujours aussi efficace : depuis chez vous, en vous connectant sur votre compte lecteur, vous pouvez réserver parmi les 135 000 titres possibles de toutes les bibliothèques du secteur. Les réservations arrivent à Meys et vous pouvez les rendre dans n'importe quel autre site. Chaque semaine, nous échangeons entre 2 et 3 caisses de livres entre St-Laurent (tête de réseau) et Meys.

Nous possédons 2 450 livres en fonds propre et entre 1 000 et 1 200 de dépôts de la Médiathèque du Rhône. Il y a 144 emprunteurs actifs en 2024 pour 3 136 prêts.



Nous faisons régulièrement des achats de nouveautés et proposons des revues (abonnements de la bibliothèque), grâce à un budget conséquent alloué par la

Mairie : en effet la bibliothèque municipale est un service public ouvert à tous et d'accès gratuit.

Nous rappelons les règles de prêt : une carte par lecteur (gratuite) qui donne accès à TOUTES les médiathèques du secteur. Emprunt jusqu'à 5 à 6 livres (et/ou BD) pour 3 semaines, afin de permettre une rotation des livres pour que tout le monde en profite !

Venez donc pousser la porte au 10 rue Félix Faure (au bas du village) !

Horaires : mercredi 16h - 18h

samedi 10h - 12h

dimanche 10h - 11h

Courriel : bibliotheque.meys@cc-mdl.fr
Portail commonly.fr

POUR INFO

Recensement personnes sensibles

La Préfecture nous demande chaque année la liste des **personnes sensibles aux canicules, grands froids, pollutions, etc.** Ce recensement a uniquement pour but que les services départementaux des affaires sociales se préoccupent de votre santé en cas d'événement important (un petit coup de téléphone, une intervention d'un personnel médical...).

Nous établissons cette liste en fonction de notre connaissance des habitants de la commune mais nous ne sommes pas à l'abri d'oublis importants.

Si vous êtes une personne sensible ou fragile, venez vous recenser en Mairie.

CABINET DENTON
Géomètre-Expert
Géomètre Expert DPLG
Bornage amiable - Division foncière - Topographie
Lotissement - V.R.D.
Aménagement rural et urbain - Relevé intérieur
34 Route de l'Argentière 69610 STE FOY L'ARGENTIERE
Tél : 04 74 70 05 46 - Mail : denton.geometre@orange.fr
Rue Symphorien Champier 69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE
Tél. 04 78 48 40 85

SAS DUPEUBLE
Scierie - Emballages
355, impasse ZA La Gagère
69610 MEYS
Tél. 04 74 26 60 57
scierie.dupeuble@hotmail.fr

BLANC BARANGE
Menuiserie • Charpente • Construction bois
121, route de la Gondolière
69930 ST-LAURENT-DE-CHAMOUSSET
Tél. 04 74 26 53 09 - contact@blanc-barange.fr



Informations intercommunales

France services



Les services de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais vous accompagnent au quotidien.

France services est proche de vous pour réaliser vos démarches administratives. Quel que soit le France services qui vous accueille, pour vous :

- accompagner dans les démarches administratives quotidiennes,
- aider dans les démarches en ligne (navigation sur les sites internet des administrations, simulation d'allocation, demande de documents en ligne),
- faciliter la résolution de situations complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires,
- mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse électronique, impression ou scan de pièces nécessaires à la construction de dossiers administratifs).

Dans les Monts du Lyonnais, nous disposons de 3 structures proches de chez vous :

- Les **deux Maisons des Services** respectivement situées à St-Symphorien-sur-Coise et à St-Laurent-de-Chamousset, créées en 2008 et labellisées France Services le 1^{er} janvier 2020. L'accueil se fait les matins de 9h à 12h du lundi au vendredi (sans rendez-vous) et uniquement sur rendez-vous les après-midis de 13h30 à 17h.
- Le **Bus France services**, qui sillonne les Monts du Lyonnais depuis le 26 juin 2023, selon un calendrier établi, du lundi au vendredi, sans rendez-vous à Meys.

Équipé d'un accès internet, d'une imprimante et d'un scanner, les accompagnements du quotidien sont ainsi facilités.

Renseignements :
sur le site internet de la CCMDL : <https://www.cc-montsdulyonnais.fr>
ou par mail : mds@cc-mdl.fr
Maison des Services :
St-Laurent-de-Chamousset
122, avenue des 4 Cantons
04 74 26 50 78
St-Symphorien-sur-Coise
57, rue des Tanneries
04 78 19 05 14

GELF



GELF : 70 adhérents – 39 salariés
GELF A : 39 adhérents – 24 salariés

En 2024 le GELF a mené plusieurs actions à destination de différents publics sur le territoire local des Monts du Lyonnais :

- à destination des demandeurs d'emploi ou des personnes en phase de reconversion professionnelle par le biais du Forum de l'Emploi en septembre 2024 à St-Denis-sur-Coise ;
- à destination des professionnels, c'est-à-dire des entreprises locales puisque le GELF organise en partenariat avec le

CEML des **rencontres d'affaires en soirée**. Cela permet à des entrepreneurs de présenter leur activité sous le format d'un speed meeting à travers un pitch de 2 minutes chacun en tours de tables. Ensuite les échanges se poursuivent autour d'un buffet. Ces rencontres s'adressent à toutes les structures économiques : entreprises, commerces, artisans, services, afin de développer leur réseau professionnel et de trouver des clients, prescripteurs, sous-traitants partenaires et futurs fournisseurs...

Vous êtes une entreprise/association/collectivité sur le territoire des Monts du Lyonnais et vous recherchez du personnel à temps partiel ou à temps plein ?

Vous êtes un particulier et vous recherchez un emploi stable proche de chez vous ?

Consultez notre site sur : www.gelf.fr et retrouvez-nous aussi sur **Facebook**

GELF/GELF A

35, place de la République
69590 St-Symphorien-sur-Coise
Contact : Julie BARONNIER
Tél. 09 67 05 93 58
Port. 06 18 95 46 99
contact@gelf.fr / gelfasso@gelf.fr



Association des Handicapés des Monts du Lyonnais

Nouvelle activité, innovation, déménagement.

Rencontres, échanges, soutien, écoute, loisirs sont les objectifs de notre association.

Pour ce faire, la commission loisirs propose en février un **après-midi jeux**, en été un **week-end détente** et un **barbecue**, en octobre une **sortie bowling** et en novembre un **repas dansant**.

Cette année 2024, afin de répondre aux souhaits des jeunes personnes accompagnées, une sortie discothèque a été organisée. Cette **sortie discothèque** privée a eu lieu **au Mad'** à St-Martin-en-Haut et a connu un franc succès tant pour la participation que pour l'ambiance qui a régné tout au long de la soirée.

Merci aux quelques parents et aux jeunes hors association qui ont accepté d'encadrer cette nouvelle manifestation, à reconduire.

La traditionnelle **journée pétanque** du premier samedi de septembre à Ste-Foy a été une réussite.

Un plus grand nombre de joueurs et de plus nombreuses familles ont participé à cette journée.

Inspirés par les jeux olympiques, les membres du CA ont décidé de remettre une médaille à chacune des personnes accompagnées participant au concours de pétanque.

Les soixante personnes récompensées étaient ravies d'emporter un souvenir de cette belle journée.

Déménagement et aménagement fin 2024 : les résidents des foyers de la Goutte d'Or de Meys et de St-Symphorien vont pouvoir investir leur nouvelle résidence tout confort au Pôle Habitat de St-Laurent-de-Chamousset.

C'est une satisfaction pour tous et notamment pour les membres de l'AHML qui, depuis 2004, soutenaient ce projet d'habitat pour un meilleur cadre de vie des résidents.

L'adhésion des familles à notre association est un soutien appréciable pour la continuité de nos actions et l'organisation de nos activités.

L'association remercie toutes les municipalités qui, par l'attribution de subvention ou prêt gracieux de salle, montrent tout l'intérêt qu'elles portent à notre association.

Contacts :
Le président J. RESSICAUD
04 74 26 00 00
La secrétaire Y. CŒUR
04 78 44 43 07



Rappel sur les cartes d'identité

- Pré-demandes en ligne sur ants.gouv.fr, ou dossier cerfa papier en Mairie (la pré-demande en ligne et le timbre fiscal ont une validité de **6 mois**)
- Les cartes d'identité des personnes mineures ou ayant fait leur carte en étant mineure ne bénéficient pas de la prolongation de 5 ans.

- Le changement d'adresse n'est pas obligatoire et ne nécessite pas forcément le renouvellement du titre.
- Si il y a un changement d'état civil, la carte d'identité doit **obligatoirement** être refaite (suite à un mariage, décès de l'époux, changement de nom, de prénom...).
- S'il n'y a pas de modification d'état civil, pas de changement d'adresse, et pas de justificatif de voyage, la carte d'identité ne sera pas refaite, même si elle est dans la prolongation de 5 ans.

Pièces à fournir pour une demande de :		
☐ CARTE D'IDENTITÉ ☐ PASSEPORT		
☐ DOUBLE DEMANDE (sur un seul formulaire)		
DOCUMENTS A FOURNIR	DEMANDEUR	
	MAJEUR	MINEUR
☐ 1 photo d'identité	Non découpée, aux normes et de moins de 6 mois	
☐ Carte d'identité ☐ Passeport	Si aucun des 2 titres, fournir si possible document avec photo (ex : permis de conduire)	Fournir la pièce d'identité du parent présent lors de la demande, ayant l'autorité parentale et où l'enfant est domicilié
☐ Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (mairie lieu de naissance) <i>Sauf pour Mairies rattachées à COMEDC</i>	En cas de : - de 1 ^{ère} demande de carte d'identité ou de passeport ; - d'absence de titre sécurisé (carte d'identité ou passeport) ; - de titre en fin de validité depuis plus de 5 ans pour la carte d'identité ou depuis plus de 2 ans pour le passeport ; - d'erreur d'état-civil sur l'ancien titre.	
☐ Copie intégrale d'acte de mariage de moins de 3 mois (mairie lieu de mariage)	En cas d'absence du nom d'épouse sur l'ancien titre (ou copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois à jour).	
☐ Copie intégrale d'acte de décès de l'époux de moins de 3 mois (mairie lieu de décès ou domicile de l'époux)	Si demandeur souhaite faire apparaître mention "veuve" sur nouveau titre suite au décès de l'époux.	
☐ Justificatif de domicile (de moins d'1 an) au nom et à l'adresse exacts du demandeur, <u>correctement orthographiés</u>	Documents acceptés : Facture ERDF/GRDF, Eau, Téléphone (fixe ou mobile), titre de propriété, assurance habitation, avis d'imposition, redevance ordures ménagères. Factures Internet acceptées. Si demandeur marié(e), justificatif au nom de l'époux(se) accepté	Justificatif domicile au nom du (des) parent(s) ayant l'autorité parentale et où est domicilié l'enfant » en cas de garde alternée : fournir justificatifs domicile + pièces identité des 2 parents
☐ Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant	Si demandeur ne peut fournir de justificatif de domicile à son nom (pour enfant majeur ou tiers hébergé depuis plus de 3 mois) : fournir une attestation sur l'honneur à retirer en mairie ou sur le site ants.gouv.fr	
☐ Preuve de nationalité française	En cas de 1 ^{ère} demande : Fournir un Certificat de Nationalité Française, Décret de Naturalisation, Déclaration de nationalité française, carte d'électeur...	
☐ Jugement de divorce (ou séparation)	Autorisant personne divorcée à utiliser le nom de son ex-conjoint(e) (sinon fournir une attestation sur l'honneur de l'ex-époux l'autorisant à porter son nom).	Si séparation ou divorce des parents, pour vérifier qui a l'autorité parentale et chez qui est domicilié l'enfant. Si pas de jugement et si garde alternée fournir une attestation circonstanciée signée par les 2 parents.
☐ Imprimé CERFA OU pré-demande internet (avec filiation à compléter)	Etat-civil complet des parents (noms naissance, prénoms, dates et lieux de naissance)	
☐ Déclaration de perte du titre à renouveler	A pré remplir en ligne ou sur imprimé à retirer en mairie de domicile	
☐ Déclaration de vol du titre à renouveler	A établir en Gendarmerie ou au commissariat de police.	
☐ Timbres fiscaux à 25€ (carte d'identité)	Pour perte ou vol de l'ancienne carte / Gratuit si 1ère demande ou renouvellement	
☐ Timbres fiscaux (passeport)	86€	17€ : pour mineurs de moins de 15 ans 42€ : pour mineurs de 15 ans et plus

Parc Éco Habitat

Permanences des conseillers du Parc Éco Habitat

Un accompagnement gratuit et en toute neutralité pour la rénovation de votre logement par un conseiller ou une conseillère de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Nos conseillers vous accompagnent sur l'amélioration thermique de l'habitat existant (isolation, fenêtres, chauffage et eau chaude, ventilation) et vous orientent vers les solutions de financement les plus adaptées à votre situation : MaPrimeRenov, Certificat d'Économies d'Énergie, Écoprêt à taux zéro, aides locales...



Disponibles sur rendez-vous :

- **Au Parc Éco Habitat**
293, chaussée Beauvoir
à St-Symphorien-sur-Coise
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h
 - **À la Maison des Services**
122, avenue des 4 Cantons
à St-Laurent-de-Chamousset
Tous les mercredis de 14h à 17h
- Visite du logement sur demande en cas de rénovation globale, avec l'appui d'une caméra thermique en saison hivernale, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.



Un répertoire d'entreprises locales labellisées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement, label exigé par l'État pour avoir droit aux subventions), classées par domaines de travaux, est disponible sur demande. À noter, qu'aucun accord commercial n'est passé avec les entreprises, mise à disposition du répertoire en toute neutralité.

Conseil en architecture

Un architecte du CAUE 69 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement du Rhône) vous accompagne gratuitement pour vos projets de rénovation ou de construction.

Les rendez-vous avec l'architecte du CAUE (avec possibilité de visite à domicile selon le projet) sont :

- **Au Parc Éco Habitat**
293, chaussée Beauvoir
à St-Symphorien-sur-Coise
Le dernier vendredi du mois de 14h à 18h

- **À la Maison des Services**
122, avenue des 4 Cantons
à Saint-Laurent-de-Chamousset
Le 2^e mercredi du mois de 14h à 17h

Panneaux photovoltaïques

Si vous êtes démarchés par des installateurs photovoltaïques, **avant de signer un devis, nos conseillers peuvent étudier votre dossier et vous conseiller sur le bon dimensionnement de votre installation.**

Pour l'autoconsommation, vous pouvez bénéficier de la **prime à l'investissement**.

Avant de signer, renseignez-vous !

Parc Éco Habitat
Tél. 04 72 66 14 30
Site internet : www.parc-ecohabitat.com
Mail : parc-ecohabitat@cc-mdl.fr
293, chaussée Beauvoir
69590 St-Symphorien-sur-Coise

Philippe GARNIER, Maire
Président du Parc Éco Habitat
Vice-président de la Transition Écologique



Des solutions pour les biodéchets des habitants



Les biodéchets, ce sont principalement les **résidus végétaux issus du jardin** : (petite taille, feuilles) ainsi que de la cuisine : épluchures et restes de repas de fruits et de légumes, marc et filtres à café, coquilles d'œufs.

En France, ce type de déchets représente environ **30% du contenu des sacs noirs collectés et incinérés**. C'est

un véritable gâchis car ces déchets sont facilement valorisables grâce au compostage.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les biodéchets ne doivent plus être mis dans les sacs noirs.

Deux solutions sont proposées sur votre commune :

Des solutions pour les biodéchets des habitants (suite)



1. Les composteurs collectifs installés dans la commune

Partenariat entre la Communauté de Communes qui finance les bacs à compost et les communes volontaires qui gèrent les sites grâce à des volontaires bénévoles ou/et des agents techniques de la commune, **30 sites sont équipés pour le moment répartis sur l'ensemble du territoire.** C'est aussi une démarche citoyenne, écologique et conviviale qui facilite le lien social.



Comment ça marche ?

- Rendez-vous sur un site de compostage collectif près de chez vous. Ces sites sont ouverts à tous les habitants de la commune, sans inscription et gratuitement.

- Consultez les panneaux explicatifs sur chaque site pour vous guider.
- Déposez vos biodéchets dans le bac d'apport.
- Recouvrez vos biodéchets avec de la matière sèche, disponible dans le bac dédié, à côté du bac d'apport.
- Le référent du site est disponible pour répondre à vos questions et vous accompagner dans votre démarche.

2. Une aide financière pour l'achat d'un composteur individuel

Si, à titre individuel, vous pouvez et vous souhaitez vous équiper d'un composteur, la CCMDL vous apporte une aide à l'achat dans la limite de 60€ par foyer et sous conditions. En 2024, 132 foyers des Monts du Lyonnais ont bénéficié de ce soutien.

Comment obtenir cette aide financière ?

Faites votre demande par mail à gestion-dechets@cc-mdl.fr et à réception de notre validation, envoyez la facture (avec nom, prénoms, adresse), la copie de votre dernière redevance ordures ménagères ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois et votre RIB.



Mobilité

Évolution du service de transport social

Face à l'augmentation des demandes, le service de transport social des Monts du Lyonnais s'adapte pour continuer à répondre aux besoins de mobilité des personnes en difficulté :

- Le nombre de tickets mensuels a été réduit à 8 (au lieu de 10).
- Le tarif d'un trajet est passé à 2,50 €, contre 2 € auparavant.

Les critères d'accès restent inchangés : aucune solution de déplacement au sein du foyer, revenus modestes, personnes âgées, personnes en situation de handicap ou bénéficiaires du RSA. Les inscriptions se font toujours via la Mairie de résidence.



Renforcement des transports en commun

- Depuis le 26 août 2024, plusieurs améliorations ont été apportées aux lignes de transport en commun :
Nouvelle ligne 143 St-Symphorien-sur-Coise <> L'Arbresle passant par Pomeys, Grézieu-le-Marché, Aveize (centre médical), Souzy (Bellevue), Ste-Foy-l'Argentière (gare), St-Laurent-de-Chamousset (Croix Blanche), Brus-sieu (Bourg et Plat du Pin), Bessenay, Savigny, Sain Bel et L'Arbresle.
- Cette ligne circule 7 jours sur 7.
- 7 allers-retours par jour en semaine de 6h05 à 19h29.
- Le week-end et les jours fériés : 2 allers-retours quotidiens.
- Les vacances scolaires : > 4 allers-retours par jour.

- Renforcement de la ligne 142, Aveize (Centre médical L'Argentière) <> Lyon Gorge de Loup avec :

- 3 trajets supplémentaires du lundi au vendredi en période scolaire.
- 3 trajets supplémentaires en période de vacances scolaires.
- 2 trajets supplémentaires le samedi.
- 1 trajet supplémentaire le dimanche et jours fériés.

- Renforcement de la ligne 2EX, avec une fréquence toutes les 15 minutes entre 6h et 8h au départ de Chazelles-sur-Lyon et le soir entre 17h et 18h au départ de Lyon Gorge de Loup.

Le saviez-vous ?
Les lignes scolaires sont également ACCESSIBLES À TOUS dans la limite des places disponibles.

Co-voiturage avec En Covoit'Rendez-vous

Dès janvier 2025, la Communauté de Communes rejoindra la **plateforme unique de covoiturage, En Covoit'Rendez-vous**, mise en place à l'échelle des treize collectivités du Rhône. Le service bénéficiera du soutien financier de la Communauté de Communes. Ainsi, les trajets réalisés sur En Covoit'Rendez-vous seront rémunérés pour les conducteurs et à prix très réduit pour les passagers.

Lien https://www.sytral.fr/TPL_CODE/TPL_ACTUALITE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/5472/20-actualites.htm



Mobil'Aid, la mobilité solidaire

Parallèlement, la Communauté de Communes travaille à la mise en place de nouvelles solutions de mobilité, en partenariat avec l'association Mobil'Aid, pour répondre aux besoins des habitants.

Depuis cet automne un service de conseil en mobilité (accompagnement individuel et/ou collectif) permet à certaines personnes d'être orientées vers différents services adaptés à leur situation et leurs besoins. Si en tant qu'habitant, vous vous sentez concernés, vous pouvez solliciter le service.

Vous avez besoin d'être accompagné dans votre mobilité ?

Contactez Philippe DUCROIX, conseiller en mobilité Mobil'Aid au 06 17 87 84 01.

Des animations gratuites pour reprendre confiance en l'usage du vélo

La CCMDL continuera en 2025 de proposer des séances gratuites d'apprentissage du vélo, de remise en selle et des ateliers de réparation.

Dates et informations, à retrouver en temps utile, sur le site du Parc Éco Habitat : <https://www.parc-ecohabitat.com/mobilite/animations-velos>



Syndicat de Rivières Brévenne Turdine

Michel BARNIER en visite sur la Brévenne !



De gauche à droite : Bertrand GONIN, Maire d'Eveux, Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre de la Transition écologique, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Ministre déléguée en charge de la Coordination gouvernementale, Christophe GUILLOTEAU, Président du Conseil Départemental du Rhône, Pierre-Jean ZANNETTACCI, Maire de L'Arbresle, Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Catherine LOTTE, Présidente du SYRIBT, Michel BARNIER, Premier Ministre, Martial SADDIER, Président du Comité de bassin Rhône Méditerranée

Le **25 octobre 2024**, les élus locaux ont fait découvrir à Michel BARNIER, Premier Ministre, le site du **Val des Chenevières**. Ce parc de 9 hectares a été entièrement renaturé pour permettre l'expansion des crues et ainsi diminuer le risque d'inondation pour les habitants de **L'Arbresle**. La maîtrise d'ouvrage a été portée par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, sous la direction technique du SYRIBT. Les travaux ont eu lieu en 2018 et ont bénéficié de financements de l'Agence de l'Eau et du Fonds de prévention des risques naturels majeurs, également appelé Fonds Barnier ! Cette visite fait suite à la matinée passée à **Givors** et **Rive-de-Gier**, les communes du Rhône les plus sinistrées par les inondations des 17 et 18 octobre 2024. À cette occasion, le Premier Ministre a exposé la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique.

Il s'agit là d'une belle reconnaissance pour ces travaux locaux, qui allient restauration écologique, prévention des inondations et amélioration du cadre de vie.

Suite et fin du chantier de de restauration du Torrenchin à Vindry-sur-Turdine

Le 15 juillet 2024 ont démarré les travaux de restauration écologique et hydraulique du Torrenchin dans sa traversée de Vindry-sur-Turdine. Cette opération, sur 450 mètres linéaires particulièrement altérés, poursuit **plusieurs objectifs** :

- Restaurer la continuité écologique

c'est-à-dire la libre circulation des poissons et des sédiments, en supprimant d'anciens seuils.

- Rendre autant que possible un aspect et des fonctionnalités naturelles au cours d'eau, tout en maintenant les usages existants, la circulation, le bâti et les réseaux.
- Lutter contre l'érosion des berges en adoucissant et protégeant les talus par des plantations ou enrochements.
- Planter une végétation adaptée aux bords du cours d'eau, de manière suffisamment dense pour diminuer la présence d'espèces végétales invasives comme la renouée du Japon.
- Diminuer le risque d'inondation : en plus des bénéfices écologiques, le projet va fortement réduire le risque d'inondation d'une partie de la commune de Vindry-sur-Turdine. La suppression du gros seuil existant permet d'abaisser le

fond du lit et ainsi de réduire la hauteur de la ligne d'eau lors des crues. L'action est ainsi inscrite dans le second Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Brévenne-Turdine.



Gros plan sur le seuil "Froget" (photo du haut) qui a été supprimé (photo du bas)

Depuis le mois de novembre, le génie végétal est en cours de réalisation.

Les petits chantiers font les grandes restaurations

En plus des chantiers de grande ampleur comme à La Giraudière ou à Vindry-sur-Turdine, le SYRIBT intervient également sur des ouvrages plus modestes. Ces travaux, souvent réalisés par les Brigades Nature ou par un forestier pour le SYRIBT, participent aussi à la **restauration écologique du territoire**.

Petits chantiers + Petits chantiers + ... = Gros bénéfices !



Aménagements de seuils sur les ruisseaux du Conan et du Buvet

Le pont de la RD33 qui enjambe le Conan à St-Julien-sur-Bibost constituait un obstacle pour la circulation des poissons, en formant une chute d'eau d'environ 40 cm de haut. Un autre ouvrage, situé à la confluence entre le Buvet et la Brévenne (commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle) posait des problèmes similaires. L'autre point commun de ces seuils était qu'ils ne pouvaient pas être supprimés. C'est la solution adoptée dès que possible car elle est la plus ambitieuse au regard de l'écologie.

Les travaux ont consisté à aménager les seuils en construisant des **"rampes" en enrochements** à l'aval de la chute. La mise en place de blocs, agencés très précisément, permet de recréer un lit de cours d'eau ressemblant à ce qu'il serait naturellement. La hauteur de chute est ainsi "corrigée", jusqu'à disparaître complètement.

Suppression d'un seuil infranchissable sur la Turdine

Un seuil en aval du barrage de Joux sur la Turdine était lié au fonctionnement d'un ancien appareil de mesure des

hauteurs d'eau. Ce "limnigraphe" n'est plus en service depuis longtemps, mais l'ouvrage en béton était resté dans le lit de la Turdine. Il posait **2 problèmes** : **une chute d'eau infranchissable pour les poissons et un long linéaire en béton trop lisse**. Le seuil avait été recensé par l'État comme nécessitant un aménagement ou une suppression pour respecter la réglementation en vigueur.



La **suppression** était réalisable sur ce seuil, c'est donc l'option qui a été retenue, en accord avec le propriétaire. Les travaux ont eu lieu le 30 septembre 2024.

Une zone humide restaurée près du ruisseau de Tourville sur la commune des Halles

Les zones humides font partie des milieux naturels les plus impactés par les activités humaines : plus de 50% des surfaces ont disparu en France entre 1960 et 1990. L'un des axes de travail du

SYRIBT est donc de **restaurer et préserver ces milieux**.

Le dernier chantier réalisé en ce sens se trouve sur la commune des Halles. Les travaux ont consisté à restaurer 1 hectare de zone humide sur une prairie de pâture bovine. Il s'agissait de rehausser le niveau des eaux dans le sol. Cet objectif a été atteint au moyen de technique de génie végétal dans le chenal qui drainait cette zone jusqu'alors. Des peupliers de culture ont également été supprimés car ils assèchent le milieu : un seul peuplier mature consomme jusqu'à 1 000 litres d'eau par jour !

En parallèle à ces travaux, un conventionnement a été réalisé avec les propriétaires et l'exploitant des parcelles concernées. Un lien entre ces derniers et le SYRIBT sera conservé dans les prochaines années afin de suivre l'évolution et d'adapter les pratiques ou les ouvrages si besoin. Un suivi de la flore sera également conduit.



Le site pendant les travaux : les dessouchages ont nécessité de retourner la terre. La végétation reprendra de plus belle au printemps.

Fédération OSER

La Fédération OSER, présente sur le territoire depuis plus de 20 ans, regroupe **une soixantaine de commerçants sur tout le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais**.

Chez ces commerçants, vous pouvez :

- Utiliser votre carte de fidélité Monts Déclic et ainsi bénéficier d'une remise de 10% lorsque le palier est atteint.

- Utiliser vos chèques cadeaux et vous faire plaisir.
- Avoir accès à des chèques cadeaux à destination des entreprises et particuliers qui souhaitent faire plaisir à échelle locale.



Commerçants et artisans, si vous souhaitez adhérer, n'hésitez pas à nous contacter.

Plus d'informations sur notre site internet : oserenligne.com ou auprès de Cécilia au 07 81 30 26 07 ainsi que sur notre page Facebook : Oser Monts du Lyonnais

Association ARPAMOLY (Art et Patrimoine des Monts du Lyonnais)



Cette année 2024 a été intense en rencontres, organisation et réflexions autour des nombreuses **expositions présentées à la Maison de Pays des Monts du Lyonnais**. Grâce au talent des artistes et à l'investissement des bénévoles, les visiteurs ont pu découvrir des mondes variés, attrayants, colorés, joyeux et festifs. L'exposition "Au fil de la laine" a été l'occasion de créer de nombreux partenariats et a permis de remettre au goût du jour les travaux de cardage, filage, feutrage, tricotage et tissage. Travaux réalisés en ateliers animés bénévolement par des professionnelles. Puis, la commission patrimoine nous a embarqué dans un **monde de jeux**. Et oui, championnat de boules lyonnaises et jeux olympiques étant d'actualité, on se devait de les mettre à l'honneur ! "La boule déboule" a été vue sous tous ses aspects : de la simple sphère au ballon de foot, en passant par la boule de

cristal, les perles, les bulles, les planètes... Les jeux de ballons, de balles, de boules et de billes, proposés gratuitement au public, ont donné lieu à de bons moments et de belles rencontres. Les bénévoles qui œuvrent à longueur d'année, sont allés visiter certains exposants qui seront présents sur notre **Marché de Noël** traditionnel. Cette démarche est un plus qui permet de privilégier la qualité. Nous avons eu cette année l'immense joie de rencontrer l'équipe de notre député qui a pris le temps de venir partager notre enthousiasme. Ce signe de reconnaissance nous a beaucoup touchés. Rendez-vous sur ce lien : IFLC- A Saint-Martin, des bénévoles engagés et fiers animent la Maison de Pays des Monts du Lyonnais *Nous vous présentons tous nos meilleurs vœux et nous vous promettons une année 2025 riche en surprises.*

Pour l'association :
Anne-Marie POIROT, présidente,
et Floriane CHARRA, animatrice

Maison de Pays des Monts du Lyonnais
Place de l'Église 69850 St-Martin-en-Haut
Horaires : du mardi au samedi de 9h à 12h
et de 14h à 18h (sauf le jeudi matin)
dimanches et jours fériés de 10h à 12h
et de 15h à 18h
Entrée libre et gratuite
Contact : Floriane CHARRA
Tél : 07 69 99 10 39
Mail : arpamoly@gmail.com
Site : www.arpamoly.fr



Groupement des Quatre Cantons

Différentes animations de cette année 2024

- Le **63^e Comice agricole** s'est tenu à St-Galmier les samedi 6 et dimanche 7 juillet : ce fut une belle réussite sous le soleil baldomérien.
- Les **rencontres boulistes "vétérans"** se sont déroulées à Ste-Foy-l'Argentière le vendredi 12 avril.

Services à la population

- Le **service matériel** : des chapeaux, tables, chaises, bancs et barrières peuvent être prêtés aux associations des communes adhérentes de la section (Aveize, Coise, Duerne, Grézieu-le-Marché, La Chapelle-sur-Coise, Larajasse, Meys, Pomeys, St-Martin-en-Haut et St-Symphorien-

sur-Coise) et aux particuliers. Ce service est géré par des bénévoles pour notre secteur.

- Le **service costumes** : le Costumier des Quatre Cantons est situé à St-Symphorien-sur-Coise, à la Maison des Associations au 137, rue Cardinal Girard (au pied de l'église). Une importante quantité de costumes et déguisements amassés au fil des comices est regroupée dans ce lieu. Ils sont proposés à la location aux particuliers, aux écoles, aux théâtres et aux associations pour les fêtes en tous genres. Pour cela, il convient de prendre rendez-vous au 07 86 79 45 36 afin de gérer au mieux le public. D'ailleurs, nos costumiers souhaiteraient recruter de nouvelles bénévoles pour partager les différentes tâches et l'accueil lors des permanences du mercredi après-midi

(de 14h à 17h) et du samedi matin (de 9h à 11h30).

Agenda pour cette nouvelle année 2025

- Le **concert des Choralias**, organisé par la section de Chazelles-sur-Lyon, aura lieu le **12 avril** et regroupera 7 chorales du secteur.
- Les **rencontres boulistes "vétérans"** se dérouleront à Bellegarde-en-Forez **courant avril**.
- Le **Comice** se déroulera les **5 et 6 juillet** sur les communes de St-Symphorien-sur-Coise et Pomeys.



Filien, le service de téléassistance de l'ADMR



L'ADMR vous présente le service de téléassistance ADMR : Filien. Conçu pour favoriser le **maintien à domicile des seniors et personnes en situation de handicap**, il permet d'être sécurisé chez soi 24h/24, 7j/7. Très facile à utiliser, il suffit d'appuyer sur le bouton d'appel de l'émetteur pour entrer en contact avec un opérateur du centre d'écoute Filien. Il apporte l'aide nécessaire en faisant intervenir les secours adaptés. La téléassistance Filien vous propose le **matériel adapté à vos besoins et vos habitudes de vie**, pour une sécurité à votre domicile et/ou dans vos déplacements pour les personnes mobiles. La téléassistance Filien est mise en service à votre domicile directement par le responsable installateur ADMR de votre secteur. C'est un véritable atout de proximité qui

vous garantit une intervention dans les meilleurs délais. **Personnalisez le service** en fonction de vos besoins. Plusieurs **adaptations** sont disponibles :
- Le **détecteur de chute** qui déclenche automatiquement une alarme en cas de chute lourde suivie d'une perte de connaissance.
- L'**émetteur supplémentaire** pour le co-habitant...
N'hésitez pas à contacter l'ADMR pour découvrir toutes les possibilités de personnalisation ! Optez pour la téléassistance qui a du cœur. Depuis plus de 30 ans, la téléassistance Filien aide, accompagne et surtout rassure. À chaque appel d'un abonné, que ce soit pour une urgence (chute, malaise, agression...) ou juste pour discuter,

ses opérateurs sont toujours là **24h/24, 7j/7**. Et, après chaque intervention d'un aidant ou des services de secours, les équipes Filien s'assurent toujours que tout va bien. L'empathie et la bienveillance exercée par Filien en font un service unique. D'ailleurs, plus de 99% de ses abonnés sont satisfaits !
Les aides financières : Filien étant reconnu "service à la personne", l'abonné, qu'il soit imposable ou non, bénéficie d'un crédit d'impôt de 50%. Il est également possible de bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale sur l'abonnement par la caisse de retraite ou le Conseil Départemental (APA, PCH,...).

Tarifs et renseignements :
Fédération ADMR Rhône et
Métropole de Lyon : 04 74 26 78 78



Solidair-Aidants

Solidair-Aidants Monts du Lyonnais, association duernoise fondée en janvier 2018 pour répondre aux attentes d'aidants aspirant à sortir de leur isolement, à s'entraider et exprimer collectivement leurs besoins, est fière d'annoncer l'**ouverture de la colocation à responsabilité partagée, pour l'accueil de personnes âgées dépendantes en perte d'autonomie**. Quatre premiers résidents ont été accueillis le 3 juin dernier. La colocation est un habitat "inclusif", alternative à l'accompagnement à domicile lorsque celui-ci n'est plus possible et à l'entrée dans des établissements médico-sociaux. Il s'agit d'une **maison individuelle** de 270 m², construite de plain-pied, composée de **8 chambres** dont 2 peuvent accueillir un couple. Sont aménagés une grande salle commune avec espace cuisine, un bureau, un cellier et des locaux techniques. Les résidents peuvent également profiter d'une **terrasse** et d'un jardin.

Ce projet s'inscrit dans une logique de proximité dans le choix des habitants, nous sommes présents dans la vie du village, pour nous permettre aussi d'organiser des activités en complément de celles organisées par les animateurs et les bénévoles de la colocation. Plus de 5 ans d'efforts sont ainsi concrétisés, grâce aux membres de l'association Solidair-Aidants, qui ont conçu la forme du projet, et en ont établi les modalités de gestion, parmi lesquelles est importante la **participation active des résidents au fonctionnement au quotidien**. Les **tâches quotidiennes** (animations, intendance, souci du bien-être des habitants) sont confiées à des **salariés extérieurs**, avec le soutien et l'implication forte de **nombreux bénévoles**. Mener à bien le projet n'aurait pas été possible sans le soutien de nombreux partenaires : commune de Duerne, CCMDL, Département du Rhône, Deux Fleuves Rhône Habitat (anciennement OPAC du Rhône) propriétaire des locaux

et dont l'association est locataire, caisses de retraite, fondations... Les actions menées depuis l'ouverture pour consolider le fonctionnement permettent d'envisager sereinement l'accueil de nouveaux résidents. Quatre places sont disponibles.

Contact :
Solidair-Aidants MDL
4, rue de la Mairie
69850 Duerne
solidairaidantsmdl@gmail.com
Tél. 06 44 78 32 35
Site : solidairaidantsmdl.com

Vue depuis la pièce de vie commune



Naissances

Fin 2023 :

Maëly GRANJON née le 22 décembre
Fille de Kévin GRANJON et Charline BANHEGYI
45 chemin du Granjon

2024 :

Axel BERTHOLON BOISSERANC né le 20 avril
Fils de Cyril BERTHOLON et Nadège BOISSERANC
60 rue de l'Écoquartier

Louise SIMONS née le 4 septembre
Fille de Rémi SIMONS et Marie ALVERGNAS
525 chemin des Hivernaux

Abby BESSON née le 20 septembre
Fille de Alexis BESSON et Chrystelle BEROUD
700 chemin du Joanny

Leyana DERRIEN née le 30 septembre
Fille de Matthias DERRIEN et Alison CHARNAY
7 lotissement des Sources Sud

Côme DORIER né le 12 décembre
Fils de Vincent DORIER et Rachel BRUYAS
305 rue de la République

Éden DORIER né le 12 décembre
Fils de Vincent DORIER et Rachel BRUYAS
305 rue de la République

Mariages

Fabrice RIVEL-BOUQUET et Fleur COQUARD le 3 août

Dylan MOULIN et Stecy BONNEFOY le 17 août

Lucas COTTANCIN et Amélie FAYARD le 24 août

Damien MAUGÉ et Marion GOURBIERE le 31 août

Lucas FICHET et Capucine GONZALVEZ le 7 septembre

Décès

Alain DELSINNE
décédé le 22 février à l'âge de 71 ans

Henri, Joannès SÉON
décédé le 11 mars à l'âge de 88 ans

Pierre Marie Gérard MAUVERNAY
décédé le 1^{er} juillet à l'âge de 75 ans

Paul, Marie, Antoine MARTIN
décédé le 4 juillet à l'âge de 68 ans

Félicie Claudine POYET épouse SÉON
décédée le 2 août à l'âge de 86 ans

René Antoine Philippe CHADUIRON
décédé le 20 septembre à l'âge de 82 ans

Émile, Julien, Joseph ARGOUD
décédé le 13 octobre à l'âge de 88 ans

Josette Louise MONTVERNAY épouse PUIPIER
décédée le 14 décembre à l'âge de 97 ans

2024 EN PHOTOS





8 juin 2024

CLASSES EN 4

Photo M. DEHAR Djitali 06 81 24 66 24

À votre service

LA POSTE

406, Grande Rue
69610 STE-FOY-L'ARGENTIÈRE
36 31

TRÉSOR PUBLIC

(Sauf recouvrement des impôts)
1, rue Jacques Prévert
69700 GIVORS
04 78 73 03 97

DDT

39, avenue de Verdun
69440 MORNANT
04 78 44 98 07 le matin

SUEZ EAU FRANCE

(Sté distribution d'eau)
180, route de St-Etienne
69590 ST-SYMPHORIEN-SUR-COISE
Service client : 0 977 409 443
Service urgence technique :
0 977 401 131

SYNDICAT DES EAUX (SIEMLY)

315, rue des Frênes
69590 POMEYS
04 78 48 42 41 - contact@siemly.fr

ENEDIS

Dépannage
0 972 67 50 69 - www.enedis.fr

ORANGE

39 00

MAISON DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

(Assistantes sociales, Infirmières,
Puéricultrices, Médecin,
Assistants Maternelles)
57, rue des Tanneries
69590 ST-SYMPHORIEN-SUR-COISE
04 78 44 54 95

PÔLE EMPLOI

3, av. du Général Brosset
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
39 49

MAISON DES SERVICES

57, rue des Tanneries
69590 ST-SYMPHORIEN-SUR-COISE
Tél. 04 78 19 05 14
mds@cc-mdl.fr

122, avenue des Quatre-Cantons

69930 ST-LAURENT-DE-CHAMOUSSET
Tél. 04 74 26 50 78
mds@cc-mdl.fr

PAROISSE

Place de l'Eglise
69850 ST-MARTIN-EN-HAUT
04 78 48 61 20

MISSION LOCALE

Concerne les jeunes de 16 à 26 ans,
pour emploi et suivi
04 72 59 18 80

ADMR DES HAUTS DU LYONNAIS

57, rue des Tanneries
69590 ST-SYMPHORIEN-SUR-COISE
04 78 19 05 49
(du lundi au vendredi sauf mardi,
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30)

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE

MALADIE DE LYON
(Sécurité Sociale)
CPAM
69907 LYON cedex 20
36 46

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

67, boulevard Vivier Merle
69409 LYON cedex 03
0 810 25 69 80

CENTRE DES IMPÔTS DE LYON OUEST

165, rue Garibaldi
BP 3163
69401 LYON cedex 03
04 78 63 23 37

CELLULE D'ACCUEIL

AUX ENTREPRISES
Permanence Chambre de
Commerce et d'Industrie de Lyon :
Le 3^e lundi de chaque mois
Permanence Chambre de Métiers :
Sur rendez-vous (tél 04 78 44 37 50)
Ces permanences ont lieu en mairie de
St-Symphorien-sur-Coise.

SERVICE DE CARS

(CARS DU RHÔNE)
N° VERT : 0800 104 036
www.carsdurhone.fr

MAISON DE PAYS

Office de Tourisme
Place de l'Eglise
69850 ST-MARTIN-EN-HAUT
04 78 48 64 32

POINT INFO ÉNERGIE

PARC ÉCO HABITAT
Chaussée Beauvoir
69590 ST-SYMPHORIEN-SUR-COISE
04 72 66 14 30
mail : contact@parc-ecohabitat.com

FRANCE RÉNOV'

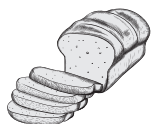
Rénovation de l'habitat
04 72 66 14 30
mail : contact@parc-ecohabitat.com

CONSEIL

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
04 72 66 14 30
mail : contact@parc-ecohabitat.com

JANVIER

- mardi 7 Gymnastique seniors, Cross training, répétition Théâtre adultes, Club de l'Amitié
- mercredi 8 Répétition Théâtre enfants
- mardi 14 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 15 Répétition Théâtre enfants
- samedi 18 Passage des brioches classe en 5**
- dimanche 19 Vœux du Maire à la salle des fêtes à 10h30**
- mardi 21 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 22 Répétition Théâtre enfants
- mercredi 22 Distribution des sacs des ordures ménagères, salle polyvalente de 14h à 17h**
- samedi 25 Distribution des sacs des ordures ménagères, salle polyvalente de 9h à 12h**
- samedi 25 Passage des brioches classe en 5**
- mardi 28 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 29 Concours de belote du Club de l'Amitié 14h à la salle polyvalente**
- mercredi 29 Répétition Théâtre enfants



FÉVRIER

- samedi 1^{er} Passage des brioches classe en 5**
- mardi 4 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 5 Répétition Théâtre enfants
- samedi 8 Passage des brioches classe en 5**
- samedi 8 Soirée montagnarde organisée par les classes en 5**
- mardi 11 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 12 Répétition Théâtre enfants
- mardi 18 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 19 Répétition Théâtre enfants
- samedi 22 Repas du chevreuil de la chasse du Sorlin à emporter**
- mardi 25 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes



MARS

- mardi 4 Club de l'Amitié
- samedi 8 Assemblée Générale de l'association Histoire et Patrimoine de Meys**
- dimanche 9 Thé dansant organisé par les Auvergnats de Meys**
- mardi 11 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 12 Répétition Théâtre enfants
- dimanche 16 Soupe aux choux à la MJ organisée par Meysristème**



- mardi 18 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 19 Répétition Théâtre enfants
- mercredi 19 FNACA Commémoration du 63^e anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars à Bron à 10h*
- vendredi 21 Soirée carnaval Sou des Écoles pour les familles de Meys**
- dimanche 23 FNACA Commémoration du 63^e anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars à Meys**
- mardi 25 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 26 Répétition Théâtre enfants

AVRIL

- mardi 1^{er} Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 2 Répétition Théâtre enfants
- vendredi 4 Représentation théâtrale de la troupe les Co Meys'diens en soirée**
- samedi 5 Représentation théâtrale de la troupe les Co Meys'diens en soirée**
- dimanche 6 Représentation théâtrale de la troupe les Co Meys'diens en après-midi**
- mardi 8 Club de l'Amitié, répétition Théâtre adultes
- samedi 12 Vente de grenouilles place Mangini Classe en 5**
- mardi 15 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 16 Répétition Théâtre enfants
- mardi 22 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training
- dimanche 27 Soupe aux choux organisée par la chasse du Sorlin**
- mardi 29 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié



MAI

- jeudi 1^{er} Tournoi de foot organisé par le Football Club Meys-Grézieu**
- mardi 6 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 7 Répétition Théâtre enfants
- jeudi 8 Tournoi de foot organisé par le Football Club Meys-Grézieu**
- mardi 13 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 14 Répétition Théâtre enfants
- vendredi 16 Concours de pétanque au stade de la Madone organisé par la MJ Meysristème**
- mardi 20 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 21 Répétition Théâtre enfants
- mardi 27 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 28 Répétition Théâtre enfants



**JUIN**

- mardi 3 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 4 Répétition Théâtre enfants
- mardi 10 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 11 Répétition Théâtre enfants
- samedi 14 Classes en 5 : célébration, défilé et repas**
- mardi 17 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 18 Répétition Théâtre enfants
- mardi 24 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 25 Répétition Théâtre enfants
- samedi 28 Fête de l'école à la salle polyvalente et kermesse du Sou des Écoles**

**JUILLET**

- mardi 1^{er} Repas partagé du Club de l'Amitié
- samedi 5 Fête du centenaire de l'association de la chasse communale

AOÛT

- vendredi 15 Messe pour Marie à la chapelle de la Madone
- dimanche 31 49^e fête de la Batteuse

**SEPTEMBRE**

- lundi 1^{er} Repas campagnard et soirée musette organisés par le comité de la Batteuse, feu d'artifice
- mardi 2 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié
- vendredi 5 Pot de rentrée des associations de la cantine et du Sou des Écoles**
- dimanche 7 Animation poulet/patate organisée pour les œuvres sociales du CCAS**
- mardi 9 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 10 Répétition Théâtre enfants
- mardi 23 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 24 Répétition Théâtre enfants
- mardi 30 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes

OCTOBRE

- mercredi 1^{er} Répétition Théâtre enfants
- samedi 4 AG association du théâtre

- mardi 7 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 8 Répétition Théâtre enfants
- vendredi 11 Repas choucroute à emporter de l'association de la Cantine, à la salle des fêtes**
- mardi 14 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 15 Répétition Théâtre enfants
- samedi 18 Repas du CCAS à la salle des fêtes**
- mardi 21 Club de l'Amitié
- mardi 28 Club de l'Amitié

**NOVEMBRE**

- dimanche 2 32^e marche des Meysanges organisée par le Sou des Écoles de 8h à 14h30**
- mardi 4 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 5 Répétition Théâtre enfants
- mardi 11 Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918**
- mercredi 12 Répétition Théâtre enfants
- mardi 18 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 19 Répétition Théâtre enfants
- dimanche 23 Revole de la Batteuse à midi**
- mardi 25 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 26 Répétition Théâtre enfants
- samedi 29 Ste Barbe des pompiers à Haute-Rivoire à 17h salle Delage**

**DÉCEMBRE**

- mardi 2 Gymnastique seniors, Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 3 Répétition Théâtre enfants
- mardi 9 Gymnastique seniors, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 10 Répétition Théâtre enfants
- mardi 16 Gymnastique seniors, Repas partagé Club de l'Amitié, Cross training, répétition Théâtre adultes
- mercredi 17 Répétition Théâtre enfants
- vendredi 19 Noël des enfants de l'école organisé par l'association de la cantine
- samedi 20 Distribution des colis de Noël aux anciens par le CCAS



Déchèteries

Chazelles-sur-Lyon

Le Fond Rivaud - 42140 Chazelles-sur-Lyon

04 77 54 35 40

L'accès à cette déchèterie s'effectue par lecture des plaques d'immatriculation.

Horaires d'ouverture toute l'année :

lundi : 14h à 17h30, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 17h30,

samedi : 8h30 à 17h30 (sans interruption)

St-Martin-en-Haut

150 chemin de la Renaudière - 69850 St-Martin-en-Haut

04 74 26 28 88

gestion-dechets@cc-mdl.fr

Horaires d'accès :

lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi :

de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h45

Fermée les mardis, dimanches et jours fériés

Montrottier

Les Auberges - 69770 Montrottier

04 74 26 28 88

gestion-dechets@cc-mdl.fr

Horaires d'accès :

lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi :

de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h45

Fermée les mardis, dimanches et jours fériés

Les déchets acceptés					
					
RADIOGRAPHES	PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE	MÉTAUX	PNEUMATIQUES	VERRES	LAMPES
					
HUILES DE FRITURES	CAPSULES CAFÉ	GROS ELECTROMÉNAGER	CARTONS	DÉBRIS / GRAVATS	ENCOMBRANTS
					
TEXTILES CHAUSURES	BOIS	PETITS APPAREILS MÉNAGERS	ÉCRANS	HUILES DE VIDANGE	PILES ET ACCUMULATEURS
					
CARTOUCHES ENCRE	AMIANTE / CIMENT	BATTERIES	DÉCHETS VERTS	DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DOS)	FENÊTRES
					
MOBILIER					

Tarif de location des salles de Meys

		SANS LA CUISINE		AVEC LA CUISINE		Location week-end	INHUMATION	APERITIF	ASSOCIATIONS et séances de sport (sans cuisine)	Cuisine pour associations	Tarif réunion
		HABITANTS	EXTERIEURS	HABITANTS	EXTERIEURS		SUR LA COMMUNE FORFAIT	Tarif Horaire	Gratuité 1 fois dans l'année (ensuite payant)		
Salle polyvalente Caution de 500 €	COTE BAR	110 €	170 €	160 €	210 €	Tarif à la journée + 50 €	20 €	15 €	50 €	50 €	10 € de l'heure
	COTE SCENE	200 €	250 €	250 €	320 €	Tarif à la journée + 50 €	20 €	15 €	70 €		
	COMPLETE	360 €	420 €	410 €	530 €	Tarif à la journée + 100 €	40 €	30 €	100 €		
Salle du stade de la gare Caution de 150 €									50 € Repas et apéritifs interdits		Association uniquement 2.50 € de l'heure
Location à la journée											
Maison des Associations									Tarifs contractualisés avec les associations		

Capacités maximum : salle polyvalente : 220 personnes assises (50 côté bar, 150 côté scène) - salle du stade : 45 personnes

Matériels de la cuisine salle polyvalente : Lave-vaisselle - étuve - Piano (4 feux gaz + four) - Chambre froide - réfrigérateur - vaisselle

Respecter les horaires de location et **limiter le bruit après 22h. Pas de bruit à l'extérieur.**

Les clefs se récupèrent en mairie, aux heures d'ouverture.

Le loueur est responsable de toute dégradation, le remboursement des dégâts sera imputé sur la caution. Attention aux panneaux photographiques d'insonorisation.

Toute disparition de matériel (vaisselle, couteaux de cuisine, louches et écumoirs, grilles et plaques étuve, casseroles...) sera retenue sur la caution.